

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 176

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

POLICE NATIONALE



PROGRAMME 176
Police nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Frédéric VEAUX

Directeur général de la police nationale

Responsable du programme n° 176 : Police nationale

En 2022, la police nationale a assuré ses missions tout en préparant l'avenir. Elle a en effet poursuivi ses efforts de réorganisation et de modernisation à travers sa stratégie de transformation numérique, le renforcement de ses moyens humains et matériels et la refonte de son organisation territoriale (démétropolisation, expérimentation des directions départementales de la police nationale – DDPN).

Une activité soutenue en 2022, dans un contexte de sortie de la séquence marquée par l'épidémie de Covid-19

La mobilisation de l'institution est demeurée forte notamment en matière de lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes (+15 % de faits constatés en 2022, après +19,47 % en 2021) et de lutte contre les trafics de stupéfiants (+8,6 % de mis en cause enregistrés pour trafic de stupéfiants en 2022), toutes deux inscrites au rang des priorités gouvernementales.

Après la pause liée à l'épidémie de Covid-19 et aux confinements de 2020 et de début 2021, les indicateurs de la délinquance enregistrée ont en effet affiché une hausse en 2022 pour les homicides, les coups et blessures volontaires, les violences sexuelles et les escroqueries. Ainsi, le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et de violences sexuelles enregistrées par la police augmente de 11,66 % en 2022, après une hausse de 14,24 % l'année précédente. De même, les indicateurs relatifs aux vols sans violence (cambriolages, vols de véhicules ou dans les véhicules...) qui avaient fortement reculé pendant la crise sanitaire, se sont de nouveau nettement accrus en 2022. Ainsi, les cambriolages augmentent de 10,50 %, après la forte baisse de 2020 (-46,43 %) et une relative stabilité en 2021 (-0,55 %).

Le nombre de vols avec violence enregistrés est toutefois en baisse de 4,64 %, poursuivant sa décrue régulière entamée en 2013. Certains délits ont en outre baissé au second semestre en raison de la présence supplémentaire des forces de sécurité intérieure sur la voie publique, notamment en lien avec le déploiement de forces mobiles sur le territoire.

L'année 2022 a également été marquée par une activité soutenue de maintien de l'ordre, notamment en Corse et en outre-mer, par la sécurisation de grands évènements tels que la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) ou des rencontres sportives majeures, et par des interventions sur des théâtres d'incendies estivaux (protection de la population).

La police nationale a enfin été très fortement engagée sur la lutte contre l'immigration clandestine. Elle a réalisé 119 000 procédures pour des étrangers en situation irrégulière et démantelé 325 filières dans ce domaine.

La poursuite de la transformation numérique, tant en interne que dans la relation avec les usagers

Au plan de la transformation numérique, la police nationale a accéléré la dématérialisation de ses processus et le déploiement de ses applications dans les services ou en ligne. Ce tournant numérique est un marqueur fort du lien police-population, les usagers privilégiant désormais les supports numériques pour effectuer tous types de démarches. Le site *Moncommissariat.fr*, devenu *Masécurité.interieur.gouv.fr*, guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure, accompagne et guide l'utilisateur vers le service ou l'information correspondant à son besoin, qu'il soit victime, souhaite signaler un fait ou simplement s'informer. Le « tchat » H24 a enregistré 140 000 échanges durant la seule

année 2022. Ce changement de pratique permet à la fois de simplifier le parcours des usagers et d'optimiser l'organisation du travail des services de police.

L'année 2022 a également vu la mise en service de la plateforme THESEE, premier service de plainte en ligne pour les escroqueries commises sur Internet. 54 700 plaintes ont été recueillies du 15 mars 2022 au 31 décembre 2022.

Malgré l'inflation, un effort important sur les moyens matériels pour améliorer les conditions de travail

Les moyens alloués à la police nationale ont significativement augmenté en 2022, notamment grâce à la poursuite du plan de relance et à la mise en œuvre du Beauvau de la sécurité. Alors que des surcoûts importants ont pesé sur les commandes de moyens mobiles et de fluides, le plan de renouvellement automobile a permis l'acquisition de 4 174 véhicules, un ordre de grandeur comparable aux acquisitions effectuées pour l'année 2021. Les différents plans (poignées de porte n° 3, double écrans, petits équipements, sièges et sécurisation) ont pu être menés à bien à hauteur de 32,65 M€. En outre, les services de police ont été dotés de 25 000 terminaux NEO supplémentaires, portant ainsi le parc à 129 519 terminaux (soit une dotation individuelle pour chaque fonctionnaire de police). S'y ajoute la commande de 17 000 kits de caméras-piétons en complément des 15 000 kits commandés en 2021.

Plus spécifiquement, les moyens dédiés à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ont permis l'acquisition de 179 véhicules, la modernisation des salles de commandement et l'extension de la protection vidéo de la Préfecture de Police de Paris, l'achat de moyens de lutte anti-drones, de matériels de protection et d'équipements de communication (systèmes radio, casques, boucliers...) ainsi que la réalisation de dépenses d'armement et d'équipement au profit des unités d'intervention (RAID et BRI).

En outre, plusieurs opérations immobilières de grande envergure (dont la construction du nouvel hôtel de police de Valenciennes, réhabilitation des six bâtiments d'hébergement de l'École nationale de police (ENP) d'Oissel et construction de l'hôtel des policiers de Nice) ont été engagées en 2022.

Un renforcement significatif des moyens humains en 2022, conformément aux objectifs fixés

En premier lieu et conformément aux engagements présidentiels, le plan « 10 000 emplois » qui s'est achevé au cours de cet exercice, aura permis la création de 6 410 ETP au profit de la police nationale. La réalisation du schéma d'emplois 2022 (756 ETP), inférieure de 5 ETP à la cible de 761 ETP, est conforme aux objectifs fixés.

Les efforts en matière de moyens humains se sont également traduits par la signature d'un protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale, dont les effets sont attendus en 2023, ainsi que par la mise en œuvre des mesures statutaires (4 M€) et indemnitaires (11,2 M€) issues du Beauvau de la sécurité. Par ailleurs, le dispositif « Voyager-Protéger » (prise en charge totale ou partielle des voyages en train des policiers), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, a rencontré le succès escompté (250 000 trajets effectués et 212 abonnements domicile travail souscrits).

L'année 2022 a enfin été marquée par la constitution de la réserve opérationnelle de la police nationale. Composée de personnes issues de la société civile, d'anciens policiers adjoints et de retraités de la police nationale, elle a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen en renforçant le lien entre la police et la population. Après avoir reçu une formation validante, les réservistes issus de la société civile ont la possibilité de servir jusqu'à 90 jours par an, ce maximum pouvant monter à 150 jours pour les retraités de la police et les anciens policiers adjoints. Au 31 décembre 2022, 4 819 personnes ont intégré la réserve opérationnelle.

L'entrée dans une phase de réorganisation de la police nationale, couplée à des efforts de relocalisation

En 2022, la police nationale est entrée dans une phase de réorganisation majeure, tant du point de vue géographique que du point de vue fonctionnel. La généralisation des directions départementales après plusieurs années d'expérimentation progressive en outre-mer et dans huit départements métropolitains s'est poursuivie en 2022.

L'année 2022 a également été marquée par la préparation des événements sportifs de l'année 2023 (Coupe du monde de Rugby) et 2024 (Jeux Olympiques de Paris). Dans ce cadre, elle a initié une profonde réorganisation de son dispositif de sécurisation des transports en commun qui entrera progressivement.

Parallèlement, un mouvement de relocalisation de vingt services du ministère de l'Intérieur et des outre-mer en dehors de la région parisienne et des métropoles régionales a été officiellement annoncé lors du conseil des ministres du 16 mars 2022. 680 effectifs de la police nationale sont concernés par ce mouvement dont la première phase s'est amorcée en décembre 2022 avec le transfert du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS) à Angers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR 1.1 : Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

INDICATEUR 1.2 : Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

OBJECTIF 2 : Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR 2.1 : Taux d'élucidation ciblés

INDICATEUR 2.2 : Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites

INDICATEUR 2.3 : Généralisation de la police technique et scientifique

INDICATEUR 2.4 : Recentrage des forces sur leur cœur de métier

INDICATEUR 2.5 : Délai moyen d'intervention

INDICATEUR 2.6 : Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale

OBJECTIF 3 : Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR 3.1 : Engagement des forces mobiles

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

INDICATEUR 4.1 : Nombre de tués en zone police

INDICATEUR 4.2 : Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool

INDICATEUR 4.3 : Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

OBJECTIF 5 : Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR 5.1 : Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat

INDICATEUR 5.2 : Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

OBJECTIF 6 : Évaluer la dépense fiscale

INDICATEUR 6.1 : Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Evaluer la prévention et l'activité répressive des forces de sécurité

INDICATEUR

1.1 – Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de victimes de violences physiques crapuleuses	Nb	66 991	62 990	En baisse	60 224	En baisse
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques crapuleuses) pour 1000 habitants	‰	2	1,7	En baisse	1,6	En baisse
Nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	260 695	307 392	Suivi	343 246	Suivi
Taux de criminalité (nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) pour 1000 habitants	‰	7,9	8,4	Suivi	9,3	Suivi
Nombre de femmes victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles	Nb	139 920	167 170	Suivi	192 332	Suivi

Commentaires techniques

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes, regroupent 31 index de l'état 4001 : les 15 index des violences physiques non crapuleuses et crapuleuses, puis les 16 index violences sexuelles. Les menaces en sont exclues.

Le nombre de victimes de violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles ainsi que le taux de criminalité sont « suivis », car une partie du travail des forces de police consiste précisément à révéler ce type d'infractions, aujourd'hui non révélé par les victimes.

Source des données : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – État 4001.

Mode de calcul :

Nombre de victimes : Les données correspondent au nombre de victimes de faits commis en zone police nationale. Les données (nature d'infraction et indexation 4001) sont renseignées directement par les agents lors de la prise de plainte ou lors de la rédaction du procès-verbal de la constatation d'une infraction dans le logiciel de rédaction des procédures de la police nationale (LRPPN), qui alimente la base du 4001. Les taux sont calculés sur l'ensemble des personnes habitant en zone police nationale.

INDICATEUR

1.2 – Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés	Nb	1 216 914	1 230 780	En baisse	1 345 488	En baisse
Nombre de cambriolages de résidences (principales et secondaires) en ZPN	Nb	113 610	113 003	En baisse	124 868	En baisse
Taux de cambriolage des résidences (principales et secondaires) pour 1000 logements en ZPN	%	5,8	5,8	En baisse	6,3	En baisse

Commentaires techniques

Les atteintes aux biens regroupent 36 index de l'état 4001 : vols à main armée (armes à feu), autres vols avec violences sans armes à feu, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur, autres vols simples au préjudice de particuliers, autres vols simples (à l'étalage, chantiers...), les destructions et les dégradations de biens.

Pour les cambriolages sont retenus les index 27 (locaux d'habitation principale) et 28 (résidences secondaires) de l'état 4001.

Sources des données

Les données sont fournies par le SSMSI. Elles concernent la France entière et sont issues de l'état 4001. Les données correspondent au lieu de commission et le taux est calculé sur l'ensemble des logements situés en zone police nationale.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : « Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police »

Depuis trois ans, le nombre de victimes de violences physiques crapuleuses diminue. Il baisse ainsi de -4,39 % par rapport à 2021. (pour rappel : en 2021 : -6,47 % par rapport à 2020 ; en 2020 - 16,38 % par rapport à 2019).

S'agissant du nombre de victimes de violences non crapuleuses et violences sexuelles enregistré en zone police, on constate une nouvelle hausse de 11,66 %, après une hausse bien plus forte en 2021 (+14,24 %) et une baisse de -5,69 % en 2020, année affectée par deux confinements sanitaires de la population. L'augmentation des violences sexuelles enregistrées ces dernières années s'explique notamment par une évolution du comportement de dépôt de plainte des victimes, dans le prolongement de l'affaire Weinstein (octobre 2017) et des différents mouvements sur les réseaux sociaux en faveur de la libération de la parole des victimes. Ainsi, les victimes portent à la connaissance de la police davantage de faits de violences sexuelles, mêmes s'ils ont eu lieu longtemps auparavant : alors qu'en 2018 la moitié des victimes avait déposé plainte pour des faits datant de plus de 3 mois, en 2022, la moitié des victimes a déposé plainte pour des faits datant de plus de 6 mois. En particulier, la proportion des violences sexuelles commises plus de 5 ans avant leur enregistrement augmente nettement ces dernières années.

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales a également augmenté. Cette hausse s'explique notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (1^{re} édition de septembre à novembre 2019 avec reconduction annuelle depuis), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de police (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux ou centres de santé) et inciter les victimes à davantage déposer plainte. A noter, à Mayotte, les violences intrafamiliales ont fortement augmenté (+20,37 %, de 108 à 130 faits).

La police nationale poursuit en outre le développement de lieux de prise en charge des victimes de violences conjugales alternatifs aux commissariats. La signature de plusieurs conventions permet ainsi d'assurer des permanences de prises de plainte au sein des établissements de santé ou médicaux-sociaux, y compris les maisons des femmes.

A souligner, les victimes de violences sexuelles, qu'elles soient conjugales ou commises en dehors du cadre familial, sont peu identifiées au travers des plaintes enregistrées par les services de sécurité. En effet, d'après l'enquête Genese, en 2020, un peu plus d'une victime de violences sexuelles conjugales sur sept (15 %) et un peu moins d'une victime de violences sexuelles hors cadre familial sur dix (9 %) a déposé plainte dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Indicateur 1.2 : « Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police »

Le nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens constatés a augmenté en 2021 de 9,32 %. Mais, il est cependant inférieur à 2019, dont le nombre de faits enregistrés s'élevait à 1 457 815.

Les cambriolages de logements (résidences principales et secondaires) commis en zone police nationale augmentent très nettement en 2022 (+10,5 %) après être restés stables en 2021 et avoir très fortement baissé (-40 %) en 2020, année marquée par deux confinements sanitaires de la population, et à une année de stabilité en 2019. À Paris, territoire particulièrement impacté par ce phénomène, ils ont augmenté de 25,5 %.

Chaque circonscription de sécurité publique établit une cartographie hebdomadaire et/ou mensuelle des cambriolages et la diffuse aux effectifs de voie publique afin de les aider dans l'orientation de leurs patrouilles. Les créneaux horaires les plus criminogènes sont également publiés, et des décalages ponctuels des horaires des patrouilles sont instaurés si nécessaire afin de coller au mieux aux créneaux les plus touchés par les cambriolages. Les modes de patrouilles se sont diversifiés (pédestre et VTT) dans les zones pavillonnaires afin d'être plus discrets et plus souples pour réagir. Des patrouilles dissuasives d'effectifs en tenue, afin d'apporter une visibilité accrue sur la voie publique, sont également mises en place dans les zones les plus touchées par les cambriolages, ce qui est complémentaire avec l'action discrète d'effectifs en civil visant à l'interpellation en flagrance.

OBJECTIF

2 – Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance

INDICATEUR

2.1 – Taux d'élucidation ciblés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'élucidation des vols avec violence	%	15,4	16,5	En hausse	16,0	En hausse
Taux d'élucidation des cambriolages de résidences principales et secondaires	%	10,2	10,4	En hausse	9,6	En hausse
Taux d'élucidation des homicides	%	62,6	59,2	En hausse	69,8	En hausse

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Il convient, pour une analyse pertinente du taux d'élucidation, de rappeler qu'un fait constaté en année N ne sera pas systématiquement élucidé la même année, mais peut s'intégrer dans le taux d'élucidation de l'année suivante.

Source des données : SSMSI – État 4001.

Mode de calcul :

La collecte des données, réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale, est centralisée par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) et fait l'objet d'une restitution mensuelle consolidée semestriellement et annuellement. Depuis 2019, le taux d'élucidation des homicides intègre l'index 6 de l'état 4001 « coups et blessures volontaires suivis de mort ». Les données concernent l'ensemble du territoire national.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants	Nb	23 179	27 742	En hausse	30 050	En hausse
Nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger	Nb	3 773	4 448	En hausse	4 246	En hausse
Valeur des avoirs criminels saisis	€	332 961 935	378 305 441	En hausse	491 333 748	En hausse

Commentaires techniques

Une personne est mise en cause (MEC) lorsqu'elle fait l'objet d'une procédure référencée au 4001. Il s'agit d'une personne à l'encontre de laquelle il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis une des infractions enregistrées dans LRPPN, aux index 55 et 56.

Les procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger (organiseurs, passeurs, logeurs, employeurs, fournisseurs, conjoints de complaisance) sont enregistrées dans LRRPN à l'index 70.

Les avoirs criminels sont saisis dans le cadre d'une procédure judiciaire menée par un service de la police nationale. Ils ne seront définitifs qu'après décision de l'autorité judiciaire.

Les données DOM et COM sont prises en compte.

Source des données : SSMSI.

La collecte des données statistiques est réalisée au niveau de chaque direction active de la police nationale (DCSP, DCPJ, DCPAF, préfecture de police de Paris) à chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consigné un crime ou un délit.

Mode de calcul :

- indicateur 2.2.1 « Nombre de personnes mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants » : Nombre de personnes mises en cause (MEC) enregistrées pour les index 55 et 56 pour l'année N (stupéfiants).
- indicateur 2.2.2 « nombre de procédures en matière d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger » : Nombre de procédures enregistrées pour l'index 70 pour l'année N (immigration clandestine).
- indicateur 2.2.3 « valeur des avoirs criminels » : somme des avoirs criminels saisis sur l'année N.

INDICATEUR**2.3 – Généralisation de la police technique et scientifique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de couverture des cambriolages	%	73,76	73,32	En hausse	71,90	En hausse
Taux de signalisation biologique des personnes mises en cause au Fichier National d'Analyse des Empreintes Génétiques (FNAEG)	%	92,26	92,82	En hausse	94,82	En hausse
Taux de signalisation papillaire des personnes mises en cause au Fichier Automatisé des Empreintes Digitales (FAED)	%	86,32	81,82	En hausse	82,00	En hausse

Commentaires techniques

Cet indicateur renseigne sur l'effort (organisation, ressources humaines, moyens matériels) consacré par les services territoriaux à une alimentation exhaustive des grands fichiers criminalistiques à partir des mis en cause (MEC). Cette alimentation est un facteur primordial pour la performance d'identification des fichiers, donc pour l'élucidation des affaires. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % dans les années à venir et de s'y maintenir.

Source des données : Service national de police scientifique (SNPS).

Mode de calcul :

- indicateur 2.3.1 « Taux de couverture des cambriolages » : Nombre de déplacements / Nombre de cambriolages.
- indicateur 2.3.2 « Taux de signalisation biologique » : Nombre de prélèvements ADN « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).
- indicateur 2.3.3. « Taux de signalisation papillaire » : Nombre de prélèvements papillaires « individus » effectués par les policiers / Nombre de personnes mises en cause (MEC).

INDICATEUR**2.4 – Recentrage des forces sur leur cœur de métier**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de missions périphériques dans l'activité totale	%	7	8	En baisse	9,9	En baisse

Commentaires techniques

La notion de mission périphérique s'entend comme un regroupement de missions accomplies hors cœur de métier ou pour lesquelles un prescripteur extérieur recourt légalement aux moyens des forces de sécurité. Le total des heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles est constitué par l'addition des heures répertoriées au sein de la main courante des services de la police nationale.

Source des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la DCSP et PP. La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année 2022 de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

Mode de calcul : (Nombre d'heures fonctionnaires consacrées à des missions périphériques / nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux missions opérationnelles) * 100.

INDICATEUR**2.5 – Délai moyen d'intervention**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai moyen d'intervention	minutes	12"	16'12"	<10	8'29"	<10

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Délai moyen comptabilisé entre la sollicitation d'un usager, d'un service (SAMU, SDIS...) ou d'une autorité (maire, préfet...) par appel téléphonique sur le 17 (ou 112) et l'arrivée sur les lieux des personnels d'intervention. Une intervention est définie comme l'engagement d'au moins un moyen de la police pour apporter une réponse à un évènement ou à une situation, à la suite de la sollicitation d'un usager, d'un service ou d'une autorité.

Délai moyen mesuré jour et nuit sur tout type d'intervention à la suite d'un appel vers les centres de police secours (17 ou 112). Les interventions dont le délai saisine-arrivée est supérieur à 4h sont exclues.

Sources des données : Main Courante de la Police Nationale (MCPN) de la DCSP et préfecture de police de Paris (PP). L'indicateur couvre la France entière.

Mode de calcul : Somme des délais d'interventions / Nombre d'interventions effectuées.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.6 – Nombre d’heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale	%	hausse	46 993 634	En hausse	47 275 809	En hausse

Commentaires techniques**Précisions méthodologiques**

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de la main courante de la police nationale (Main Courante de la Police Nationale (MCPN)).

Source des données : DCSP, DCCRS, et PP.

Mode de calcul : Nombre annuel d'heures fonctionnaires en patrouille sur la voie publique / Nombre annuel d'heures totales d'activité.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 « Taux d'élucidation ciblés »**

En 2022, les taux d'élucidation des vols avec violence et des cambriolages de logements baissent respectivement de 0,5 et 0,8 point. En revanche, le taux d'élucidation des homicides augmente de 1,6 points.

L'investigation constitue un levier précieux dans la lutte contre les cambriolages. De nombreux cambriolages ont en effet lieu sans témoins ni images de vidéoprotection dans les zones pavillonnaires, et les relevés de traces et indices sur les lieux des faits sont des outils d'enquête indispensables pour pouvoir en identifier ultérieurement les auteurs. De même, les auteurs de cambriolages s'adonnent en général à plusieurs méfaits, ce qui nécessite de travailler sur la sérialité. Ce travail se fait par recoupement, par lieux et/ou par modes opératoires, que ce soit le mode d'effraction ou des moyens utilisés. Les circonscriptions les plus touchées par les cambriolages ont mis en place des groupes d'enquêteurs dédiés à ce phénomène, afin de se concentrer sur ce type d'investigations spécifiques (exploitations des résultats PTS, vidéoprotection, recoupements...).

Après l'augmentation du nombre d'homicides en 2021, une nouvelle hausse de 52 homicides est enregistrée en 2022. Le taux d'élucidation pour la France métropolitaine s'élève à 73,5 % et à 30,8 % pour les départements et les collectivités d'outre-mer. Sur un total de 602 homicides constatés en 2022, 550 ont été commis en France métropolitaine et 52 dans les DOM-COM. Sur les 420 élucidations, 404 homicides ont été élucidés en métropole et 16 en DOM-COM. Le nombre d'homicides pour 1 000 habitants est plus élevé dans les départements ultramarins qu'en métropole. 8,63 % des homicides se sont produits dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Outre les réflexions en cours sur la fidélisation des personnels affectés en investigation, le recrutement massif de personnels de police technique et scientifique et l'investissement sur des projets techniques permettant une meilleure efficacité (par ex. programme procédure pénale numérique) pourraient contribuer à un redressement de la situation.

Indicateur 2.2 « Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites »

En matière de lutte contre les stupéfiants, le nombre de mis en cause augmente de plus de 8 % en 2022, après la très nette hausse (+19,69 %) de 2021. 30 050 personnes ont été mises en cause pour trafic ou revente de produits stupéfiants en 2022 contre 27 742 en 2021. Le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants a lui aussi augmenté de 32 %, après la très forte hausse (+51 %) de 2021. Cette dernière faisait suite à l'introduction des amendes forfaitaires délictuelles pour usage de stupéfiants (AFD) et à la nette baisse observée en 2020 (-12,21 %). L'activité de lutte contre les stupéfiants est toujours aussi dynamique et soutenue. Chaque jour, la police mène des

opérations de lutte contre les stupéfiants. Concernant l'agglomération parisienne, 45 014 personnes ont été mises en cause pour stupéfiants, dont 5 269 pour trafic et 5 041 trafics ont été démantelés, soit 7,7 % de plus qu'en 2021.

106 582 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été dressées par la police nationale pour usage illicite de stupéfiants en 2022. La préfecture de police a établi 23 472 AFD en 2022, dont 6 391 en Seine-Saint-Denis.

Depuis 2020, 104 cellules de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) sont déployées dans l'ensemble des départements de métropole et d'Outre-mer. Ces structures ont vocation à centraliser toutes les informations en matière de stupéfiants pour permettre l'élaboration d'une documentation enrichie et la définition de stratégies d'enquêtes par l'analyse du renseignement.

Au 31 décembre 2022, la police nationale compte 2 438 points de deal (dont 348 pour la PP, soit 62 de moins par rapport à décembre 2021). Le renforcement de la présence policière et l'action coordonnée entre les services expliquent la diminution du nombre de points de deal. Un portail de signalements destinés à associer la population à la détection et au démantèlement des réseaux alimentant les points de deal a également été lancé.

En 2022, le nombre de procédures diligentées en matière d'aide à l'entrée sur le territoire, à la circulation et au séjour irrégulier d'un étranger a baissé de 4,54 %, passant ainsi de 4 448 à 4 246.

La PAF a enregistré 98 664 non-admissions (sans motif I) en 2022 contre 88 251 en 2021, soit une hausse de 12 %, avec une pression toujours importante aux frontières franco-italienne, franco-espagnole et dans la moindre mesure franco-belge en métropole, et aux frontières franco-surinamaïse et franco-brésilienne en Outre-Mer.

95 443 fiches de recherche sont ressorties à l'occasion des contrôles réalisés en 2022, soit une augmentation de 59 % au regard de 2021 (59 870), conséquence de la reprise des flux passagers sur les différents vecteurs.

Les démantèlements de filières en métropole sont en hausse de 9 % par rapport à 2021 : 251 en métropole en 2022 contre 230 en 2021. Une légère baisse de 6 % est constatée en Outre-Mer : 17 filières en 2022 contre 18 en 2021, en raison entre autres pour la Guyane du déploiement d'un grand nombre d'effectifs sur la gestion des mules à l'aéroport International de Cayenne – Félix Éboué. Naviguant sur les eaux territoriales françaises de Mayotte, les policiers surveillent jour et nuit l'arrivée des « kwassa kwassa » utilisés par les passeurs pour conduire des migrants sur l'archipel française.

Au 1^{er} janvier 2023, l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), rattaché au directeur central de la police aux frontières, se substitue à l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST), créé en 1996. L'OLTIM conserve les mêmes compétences : la répression des filières d'aide à l'entrée, au séjour et à la circulation irréguliers sur le territoire national, le démantèlement des structures organisées employant des étrangers sans titre, le démantèlement des officines de faux documents liées à ces activités et l'identification des flux financiers illicites générés par ces trafics et de saisie des avoirs criminels.

En 2022, les avoirs criminels appréhendés par les services de la police nationale s'élèvent à 491 333 748 €. Ils représentent 56,5 % du total des avoirs saisis par la police et la gendarmerie nationales (870 317 028 €). Les saisies opérées par la police nationale ont ainsi augmenté de 30 % par rapport à 2021. Les 4 premiers postes de biens saisis sont, en valeur, les immeubles, les comptes de dépôts, les numéraires et les véhicules. Ces 4 catégories représentent 83,40 % des biens saisis. En 2022, le montant global des avoirs appréhendés par la DCPJ s'élève à 332 757 253 € soit une augmentation de 36,5 % par rapport à 2021. La DCPJ contribue au montant des avoirs criminels saisis par la police nationale et la gendarmerie nationale à hauteur de 38,2 %. La part des avoirs saisis par la DCPJ représentait 34,8 % du total des avoirs criminels appréhendés en 2021. Concernant les nouvelles DTPN (directions territoriales de la police nationale) installées dans les départements et collectivités d'Outre-Mer, le montant des avoirs criminels appréhendés sont de 5 269 710 € soit 0,6 % du total des avoirs criminels saisis par la police nationale et la gendarmerie nationale.

En matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants, les avoirs criminels saisis par les services de la police s'élèvent, en 2022, à 72 286 015 € (contre 63 741 839 € en 2021), ils représentent 64,8 % du total des avoirs appréhendés en matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants. La nature des avoirs saisis par la police nationale se composent essentiellement, en valeur, de numéraires, de véhicules et d'immeubles.

Indicateur 2.3 « Généralisation de la police technique et scientifique »

La tendance générale pour l'année 2022 montre une relative reprise de l'activité de la police technique et scientifique après deux exercices fortement impactés par la crise sanitaire (COVID-19).

S'agissant des cambriolages, le nombre de transports pour constatation est en augmentation de 4,50 % par rapport à 2021 tandis que le nombre de faits constatés est en augmentation de 6,56 %. Il en découle une légère baisse de 1,42 points du taux de couverture après une quasi-stabilité entre 2021 et 2020.

Quant aux signalisations, l'effort est toujours marqué et soutenu afin de consolider l'alimentation et les résultats en matière d'identification du FNAEG et du FAED. Le service national de police scientifique (SNPS) reste vigilant sur le niveau des signalisations réalisées par les services d'investigation des différentes directions actives, notamment par l'intermédiaire de ses délégations zonales en lien étroit avec les directeurs zonaux.

Le taux de signalisation biologique progresse de 92,82 % à 94,82 % entre 2021 et 2022 et le taux de signalisation papillaire passe de 81,82 % à 82 % sur la même période. La progression limitée du taux de signalisation papillaire résulte d'une augmentation du nombre de prélèvements papillaires « individus » de 2,24 % entre 2021 et 2022 alors que le nombre de mis en cause progresse de 2,01 % sur la même période. Ainsi, 387 306 prélèvements ADN « individus » et 565 202 prélèvements papillaires « individus » ont été réalisés en 2022.

Indicateur 2.4 « Recentrage des forces sur leur cœur de métier »

En 2022, la DCSP a procédé au complet déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) sur son ressort territorial (de 51 départements déployés en janvier 2022 à 92 en octobre 2022). La mise en place de nouveaux libellés plus fins et le déploiement en cours d'année de cet outil de pilotage doivent conduire à des précautions d'usage dans les résultats enregistrés en 2022.

De nombreux policiers demeurent engagés dans des missions qui, bien qu'entrant dans la sphère élargie de la sécurité, ne relèvent pas des missions prioritaires de la police nationale. Ces missions périphériques, susceptibles de constituer des « tâches indues », déstabilisent l'organisation des services. Elles détournent les policiers de leur cœur de métier et de leurs véritables missions opérationnelles (lutte contre les trafics de stupéfiants et trafics d'armes, le terrorisme, les violences, etc.). Toutefois, certaines missions, comme la garde des bâtiments, peuvent être externalisées. Ainsi, la sous-direction de la sûreté du service de la protection (SDLP) expérimente depuis mai 2022 l'externalisation de certaines missions sur les sites de Beauvau, Garance, Nanterre et Lognes. Les agents de sécurité de la société ONET sont employés à des missions de contrôle des personnes et des bagages (utilisation des appareils radioscopiques de sûreté) ainsi qu'à des missions d'accueil / filtrage, sous le contrôle direct de policiers du SDLP.

Lancée le 6 avril 2021 à l'occasion du scrutin des élections départementales et régionales, l'application « Maprocuration » permet une dématérialisation partielle du processus d'établissement des procurations de vote. Après contrôle de la pièce d'identité du mandant, le policier habilité est chargé de valider informatiquement la demande de procuration en se connectant sur l'espace FSI de l'application. Ainsi, le temps consacré par la sécurité publique à l'établissement des procurations est en nette diminution (-47 %), ce qui fait passer le temps moyen consacré par les agents de la police nationale de 7 à 3 minutes entre 2017 et 2022. En 2023, une étape supplémentaire interviendra afin de permettre la dématérialisation totale du dispositif (sans intervention des FSI dans le processus).

Indicateur 2.5 « Délai moyen d'intervention »

En 2022, le délai moyen d'intervention se situe à 8 minutes et 29 secondes contre 16 minutes 12 secondes en 2021 pour 1 559 031 interventions effectuées. Cet écart entre les deux années relève de la méthode adoptée statistiquement. En effet, la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) prend en compte désormais dans les interventions les activités opérationnelles et de partenariat (ancien état 4 de la Main Courante informatisée (MCI) V6 et de la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI)). De plus, sont prises en compte dans le calcul des interventions dans l'origine « Appels 17 » les interventions dont le délai saisine-arrivée est inférieur à 4 heures, mettant en lumière la baisse significative du délai moyen d'intervention. La modernisation des centres d'information et de commandement (CIC) est également un élément essentiel pour réduire les délais d'intervention. Les investissements se poursuivent pour préparer la sécurisation des Jeux Olympiques 2024.

Indicateur 2.6 « Nombre d'heures de patrouille de voie publique effectuées par la police nationale »

Le nombre d'heures fonctionnaires consacrées aux patrouilles de voie publique augmente de 282 175 heures (en passant de 46 993 634 heures en 2021 à 47 275 809 heures en 2022) en raison principalement de la hausse du nombre d'heures consacrées aux activités diverses de police générale et de sécurisation mettant en exergue l'implication des services de police sur la voie publique.

OBJECTIF

3 – Optimiser l'emploi des forces mobiles

INDICATEUR

3.1 – Engagement des forces mobiles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité	%	29.15	24,48	Suivi	32,72	Suivi
Part d'engagement des forces mobiles en maintien d'ordre public	%	29.32	33,11	Suivi	29,21	Suivi

Commentaires techniques

La réversibilité des forces mobiles peut complexifier la distinction des temps de renfort des temps de service ou de maintien de l'ordre.

Source des données :

DCCRS - Nombre d'unités CRS employées (en unités/jour) au profit des services de sécurité de proximité (sécurité publique et préfecture de police de Paris) et du maintien de l'ordre.

Mode de calcul :

Indicateur 3.1.1 : Part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en prévention de proximité sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

Indicateur 3.1.2 : Part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre public (nombre de compagnies employées (en unités /jour) en MO/SO sur le mois / nombre de compagnies (en unités / jour) employées au total sur le mois) *100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, la part d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité, représente 32,72 % de l'emploi moyen annuel qui s'établit à 40,66 u/j contre 40,11 u/j en 2021 soit une augmentation de +1,37 % (+0,55 u/j).

Le taux d'engagement des forces mobiles progresse de +8,24 points de pourcentage par rapport à 2021 (24,48 %).

La diminution de l'emploi en maintien de l'ordre renforce le volume des missions de sécurisation qui atteint une moyenne de 13,30 u/j contre 9,82 u/j en 2021 soit une augmentation de +35,44 % (+3.48 u/j).

Bien que ponctué par quelques évènements (notamment les émeutes en Corse), le climat social relativement stable en 2022 par rapport à 2021 impacte à la baisse le taux d'engagement des forces mobiles.

Alors à 33,11 % en 2021, il s'établit pour 2022, à 29,21 % et recule ainsi de -3,90 points de pourcentage.

La moyenne de l'emploi en maintien de l'ordre passe ainsi de 13,28 u/j à 11,88 u/j soit une diminution de -10,54 % (-1,40 u/j).

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière****INDICATEUR****4.1 – Nombre de tués en zone police**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de tués en zone police	Nb	784	921	En baisse	971	En baisse

Commentaires techniques

Tout accident corporel ou mortel de la circulation routière doit faire l'objet d'une fiche BAAC (bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), rempli par le service de police compétent géographiquement. Les BAAC sont centralisés puis envoyés à l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) pour enrichissement et exploitation.

Les consolidations effectuées par l'ONISR parfois 2 ans après la remontée de données, ainsi que la requalification de procédures entraînent des modifications de données entre RAP et PAP. Le délai de 30 jours permet de déterminer si la cause du décès est liée à un accident de la route.

Source des données : ONISR

Mode de calcul : Nombre de tués consolidé à 30 jours sur l'année N - Métropole et DOM

INDICATEUR**4.2 – Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool	indice	0.89	0.96	>1	1,10	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles d'alcoolémie sur l'une des principales causes d'accidents corporels. Plus l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de l'alcoolémie sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages d'alcoolémie réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen d'éthylotests), à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et Préfecture de Police.

Mode de calcul : Évolution du nombre d'infractions d'alcoolémie entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels dus à l'alcool entre l'année A et l'année A-1.

INDICATEUR

4.3 – Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants	indice	1,12	1,04	>1	1,33	>1

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de l'efficacité des contrôles de produits stupéfiants sur les accidents corporels. Plus le résultat de l'indice est supérieur à 1, plus les dépistages de produits stupéfiants sont effectués de manière pertinente.

Les données comprennent les dépistages de produits stupéfiants réalisés à l'occasion d'opérations de contrôles programmées (dépistages préventifs au moyen de kits salivaires, à la suite d'accidents routiers (souvent au moyen de prises de sang) ou après la constatation inopinée d'infractions routières.

Sources des données : DCSP, DCCRS et PP.

Mode de calcul : Évolution du nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants entre l'année A et l'année A-1 / évolution du nombre d'accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants entre l'année A et l'année A-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les indicateurs de sécurité routière témoignent de l'efficacité des contrôles menés par les forces de police et de leur action dissuasive en matière de prévention des comportements à risque : chaque année, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'un état alcoolique est à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Indicateur 4.1 « Nombre de tués en zone police »

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 971 personnes ont perdu la vie sur les routes (zone police nationale de France métropolitaine et d'Outre-mer) en 2022, contre 921 en 2021 (+5,43 %), et 963 en 2019 (+0,8 %), année de référence. En Outre-mer, 50 personnes ont été tuées contre 54 en 2021. En France métropolitaine, la zone Ouest a connu la plus forte augmentation de tués, soit +48,97 % par rapport à 2021. 100 personnes sont décédées au sein de l'agglomération parisienne, soit 32 de moins qu'en 2021. C'est dans le 92 et le 93 que la baisse du nombre d'accidents mortels est la plus importante, suivie du 75 et du 94, avec respectivement -12, -12, -7 et - 3 tués.

Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'Engins de déplacement Motorisés (EDPm), usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées se renforce. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %). La part des usagers de deux-roues motorisés reste stable. Ces derniers représentent 22 % des personnes tuées. En revanche, la part des cyclistes et utilisateurs d'EDPm tués augmente de +8 %.

Indicateur 4.2 « Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool »

En 2022, l'intensification des contrôles, de la présence des policiers sur le terrain ont permis de relever 51 170 infractions d'alcoolémie contre 43 873 en 2021 soit une progression de +16,63 % (+7 297 infractions d'alcoolémie).

En dépit de l'efficacité des dépistages, le nombre d'accidents corporels dus à l'alcool passe de 2 461 en 2021 à 2 622 en 2022 soit une augmentation de +6,54 % (+161 accidents corporels dus à l'alcool). L'indice d'efficacité de 2022 (1,1 contre 0,96 en 2021) se situe au-dessus de sa cible (>1) progressant ainsi de +0,14 point par rapport à celui de 2021.

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

Cet indicateur présente toutefois un biais : toute hausse du nombre d'accidents corporels supérieure à celle des contrôles conduira mécaniquement à la baisse de l'indice. Pour autant, cette baisse ne signifie pas que les contrôles et dépistages manquent de pertinence et d'efficacité. C'est la raison pour laquelle cet indicateur sera remplacé en 2023 par des indicateurs en volume :

- le nombre d'accidents mortels liés à l'alcoolémie,
- le nombre d'infractions routières liées à l'alcoolémie,
- le nombre de dépistages d'alcoolémie réalisés.

Indicateur 4.3 « Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants »

27 890 infractions liées aux stupéfiants ont été relevées contre 21 798 en 2021 soit une progression de +27,95 % (+6 092 infractions liées aux stupéfiants). Le nombre d'accidents corporels dus aux stupéfiants qui s'établit à 796 contre 770 en 2021 augmente de +3,38 %, soit 26 accidents de plus. L'indice d'efficacité de 2022 (1,33 contre 1,04 en 2021) se situe au-dessus de sa cible (>1) et progresse ainsi de 0,29 point par rapport à celui de 2021. Lors des contrôles routiers, la police nationale utilise de manière quasi systématique les tests salivaires pour détecter les drogues, et notamment la cocaïne.

Les limites de cet indicateur sont similaires à celles de l'indice présenté ci-dessus. Il sera donc également remplacé en 2023 par les 3 indicateurs volumétriques suivants :

- le nombre d'accidents mortels impliquant l'usage de stupéfiants,
- le nombre d'infractions de conduite sous influence de produits stupéfiants,
- le nombre de dépistages de stupéfiant réalisés.

OBJECTIF

5 – Renforcer la transparence du service public de sécurité intérieure

INDICATEUR

5.1 – Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat	minutes	29	27,3	<20	8'59"	<20

Commentaires techniques

Résultat partiel. En 2022, seule la Préfecture de Police a communiqué un résultat de 8'59". Pour la DCSP, la Nouvelle Main Courante Informatisée (NMCI), déployée dans 54 départements avant le 1^{er} janvier 2022, était dotée d'un module accueil (10 états statistiques). Mais, suite à l'arrêt de la NMCI et avec le déploiement de la Main Courante de la Police Nationale (MCPN) en DCSP, aucun module ne permet dorénavant de mesurer le délai de prise en compte de l'usager après l'arrivée au commissariat.

Source des données : Requête à partir d'une application locale dans les services de la PP.

Mode de calcul : Délai d'attente des usagers se présentant à l'accueil / nombre d'usagers se présentant à l'accueil.

INDICATEUR

5.2 – Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne	%	77,65	80	>80%	76,28	>80%

Commentaires techniques

Précisions méthodologiques

Le délai entre la pré-déclaration et la finalisation de la plainte n'est pas exclusivement dépendant des services de police. Il est, en effet, fortement influencé par les disponibilités des victimes pour se déplacer au commissariat.

Sources des données : Extraction du logiciel de rédaction des procédures LRPPN.

Mode de calcul : (Nombre des pré-plaintes en ligne pour lesquelles le délai avant enregistrement de la plainte est inférieur ou égal à 10 jours / Nombre des pré-plaintes en ligne ayant donné lieu à plainte) * 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai de prise en charge de l'usager après l'arrivée au commissariat est inférieur à la cible. Mais le résultat ne peut être comparé à 2021 car seule la Préfecture de police a pu communiquer une donnée. En 2023, la DCSP met en place un projet applicatif en lien avec l'accueil afin de valoriser la prise en charge de l'usager. Cette application permettra in fine une mesure nationale uniforme de l'accueil au sein des services territoriaux.

Depuis plusieurs années, différents dispositifs ont été mis en place pour faciliter le dépôt de plainte des victimes, mais également pour « libérer la parole » de certaines qui hésitent, pour des raisons diverses, à se rendre dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Dans les directions départementales de la sécurité publique et dans les commissariats, œuvrent plus de 620 « référents accueil » (dont 512 en sécurité publique), spécialement formés et chargés d'évaluer, de coordonner et d'optimiser l'organisation de l'accueil du public et des victimes. Depuis 2018, ces « référents accueil » sont également « référents discriminations (racisme, antisémitisme, LGBT). De plus, en application du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+2020-2023, les correspondants « aide aux victimes » ont spécifiquement été désignés référents LGBTQI+.

Très fortement engagée dans le Grenelle contre les violences conjugales, la police nationale a réorganisé son dispositif d'accueil des victimes, adapté ses doctrines d'emploi et renforcé de manière significative toutes les formations initiales et continues en introduisant notamment la grille d'évaluation du danger dans tous les modules de formation. Enfin, afin d'améliorer les conditions d'accueil des victimes, un nouveau dispositif, dit « Tableau d'Accueil-Confidentialité » (TAC), a été conçu pour améliorer la confidentialité de la prise en charge des victimes. Le TAC est un outil très simple grâce auquel la victime n'a plus besoin de répéter plusieurs fois les faits pour lesquels elle souhaite déposer plainte.

Dispositif s'étendant sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2013, le télé-service de pré-plainte a été mis en place pour améliorer l'accueil des victimes et réduire le délai d'attente lors d'un dépôt de plainte en commissariat. Il est réservé exclusivement aux pré-déclarations, déposées contre un auteur inconnu, pour les atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, etc.). Depuis son déploiement, le nombre de pré-plaintes n'a cessé d'augmenter. Le taux d'obtention d'un rendez-vous dans les 10 jours après une pré-plainte en ligne affiche 76,28 % contre 80 % en 2021, soit une diminution de -3,72 points. Pour la DCSP, le délai moyen pour obtenir un rendez-vous est de 7 jours.

La police nationale s'adapte à l'utilisation croissante des outils numériques par la population. En mars 2022, Le ministère de l'Intérieur a déployé, pour le grand public, l'application « Ma Sécurité ». Ses objectifs sont multiples : optimiser l'offre de service aux usagers (orientation vers le téléservice adapté ou le commissariat le plus proche),

Police nationale

Programme n° 176 | Objectifs et indicateurs de performance

renforcer le lien police-population (diffusion d'actualités nationales et locales), et sensibiliser à l'aide de fiches pratiques et de messages spécifiques. Le 8 décembre 2022, le site « Moncommissariat.fr » a évolué et accueilli « Magendarmerie.fr » pour devenir le portail des forces de sécurité intérieure, connu sous le nom de domaine « Ma Sécurité ». Son rôle est d'orienter l'utilisateur, qu'il soit en zone police ou gendarmerie, avec le recours au « point d'accueil » déterminé à partir du code postal. Ce dernier permet également d'orienter le tchat vers un policier ou un gendarme.

Enfin, la loi de programmation du ministère de l'intérieur prévoit de créer un nouveau cadre pour permettre la prise de plainte par l'utilisation en visioconférence ou à domicile. Optionnelle pour une victime d'atteintes aux biens, ce dispositif a vocation à constituer un réel avantage pour les victimes en matière d'accueil et d'accessibilité aux services de police (suppression du déplacement dans un commissariat pour déposer plainte, réduction du temps d'attente avant le dépôt de plainte, mise à disposition des documents en format numérique) et pour les forces de sécurité intérieure (désengorgement des services d'accueil dans les commissariats).

OBJECTIF**6 – Évaluer la dépense fiscale****INDICATEUR****6.1 – Nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'agents éligibles à l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité	Nb	10 457	10 585	Suivi	10 623	Suivi

Commentaires techniques**Sources des données** :DRCPN/SDFP/BPEMS

Mode de calcul : Somme des agents éligibles au 31/12/N à l'indemnité journalière d'absence temporaire : CC, CEA, ouvriers d'état et personnels administratifs et techniques (effectifs des unités de service général - compagnies de maintien de l'ordre -, des unités motocyclistes zonales et de leurs détachements.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2022, les effectifs de la DCCRS ont effectué plus de déplacements qu'en 2021 (Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), manifestations en Corse...). En conséquence, le nombre de bénéficiaires de l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT) a augmenté. Cette hausse se poursuivra avec la création de nouvelles unités de force mobile.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168				1 467 793 550 1 274 152 874	1 467 793 550
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196				75 738 148 45 263 574	75 738 148
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472 179 338 917	173 899 472
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852 430 235 468	470 684 852
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339 21 898 987	24 287 339
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513 408 336 481	446 397 513
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450 765 767 454	54 744 450
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388 149 589 274	164 848 388
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 058 363 425 1 236 122 837	583 514 931 575 591 054	33 432 295 38 276 211	2 150 000 -47 168	2 434 948 507 2 658 141 118	2 448 812 560
06.01 – Formation	54	41 844 509 23 482 600	22 358		-47 168	41 844 509 23 457 845	41 844 509
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 422 630	3 801	-4 820		36 917 671 100 421 611	37 417 671
06.03 – Immobilier		60 672 504	402 096 386 388 793 209		2 150 000	404 246 386 449 465 713	404 246 386
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		65 569 752 79 887 097	25 360 670 11 532 288			90 930 422 91 419 385	90 930 422
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	914 031 493 971 657 970	156 057 875 175 239 397	33 432 295 38 281 032		1 821 923 145 1 365 342 428	1 835 287 198
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374 628 034 136	39 086 374
Total des AE prévues en LFI	10 321 786 239	1 058 363 425	583 514 931	33 432 295	2 150 000	11 999 246 890	12 013 110 943
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 207 395		+126 675 947 (hors titre 2)			+131 883 341	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+44 931 191		+143 863 701 (hors titre 2)			+188 794 892	
Total des AE ouvertes	10 371 924 825		1 948 000 298 (hors titre 2)			12 319 925 123	
Total des AE consommées	10 285 404 537	1 237 231 131	575 591 054	38 276 211	-47 168	12 136 455 765	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491				1 467 793 550 1 274 158 197	1 467 793 550
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 097 519				75 738 148 45 268 897	75 738 148
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972				1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285					3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917					173 899 472 179 338 917	173 899 472
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368					3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468					470 684 852 430 235 468	470 684 852
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987					24 287 339 21 898 987	24 287 339
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481					446 397 513 408 336 481	446 397 513
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126				1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>							
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sureté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126				54 744 450 765 767 454	54 744 450
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sureté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710					1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857					3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274					164 848 388 149 589 274	164 848 388
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583					3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	922 106 453 1 119 652 190	351 007 093 334 920 867	33 432 295 41 305 515	2 150 000	2 066 183 697 2 304 076 755	2 080 047 750
06.01 – Formation	54	41 844 509 22 373 256	18 705			41 844 509 22 392 015	41 844 509
06.02 – Action sociale		36 047 671 93 859 550	3 801	495		36 047 671 93 863 847	36 547 671
06.03 – Immobilier		36 965 084	169 498 537 145 430 556		2 150 000	171 648 537 182 395 639	171 648 537
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		68 790 079 73 635 478	25 450 681 10 510 164			94 240 760 84 145 642	94 240 760
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	775 424 194 892 818 787	156 057 875 178 957 641	33 432 295 41 305 020		1 683 315 846 1 293 245 476	1 696 679 899
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101	35				39 086 374 628 034 136	39 086 374
Total des CP prévus en LFI	10 321 786 239	922 106 453	351 007 093	33 432 295	2 150 000	11 630 482 080	11 644 346 133
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+5 207 395		+54 995 010 (hors titre 2)			+60 202 404	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+44 931 191		+81 764 700 (hors titre 2)			+126 695 891	
Total des CP ouverts	10 371 924 825		1 445 455 551 (hors titre 2)			11 817 380 375	
Total des CP consommés	10 285 404 537	1 120 765 808	334 920 867	41 305 515	0	11 782 396 726	

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774	705				1 443 075 774	1 443 075 774
	1 505 734 610						1 505 735 315
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121	705				74 308 121	74 308 121
	56 658 360						56 659 065
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653					1 368 767 653	1 368 767 653
	1 449 076 250						1 449 076 250
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356					3 314 207 356	3 314 207 356
	1 961 668 578						1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524					170 631 524	170 631 524
	100 275 753						100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832					3 143 575 832	3 143 575 832
	1 861 392 825						1 861 392 825
03 – Sécurité routière	461 553 183					461 553 183	461 553 183
	277 349 093						277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240					23 793 240	23 793 240
	14 311 213						14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943					437 759 943	437 759 943
	263 037 880						263 037 880
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836					1 042 954 836	1 042 954 836
	1 527 721 996						1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743					53 704 743	53 704 743
	797 198 506						797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093					989 250 093	989 250 093
	730 523 490						730 523 490
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239					3 141 688 239	3 141 688 239
	2 410 410 805						2 410 410 805
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	161 774 561					161 774 561	161 774 561
	107 378 831						107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678					2 979 913 678	2 979 913 678
	2 303 031 975						2 303 031 975
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396	829 746 184	198 991 985	33 618 273	5 586 000	1 819 488 838	1 837 484 342
	2 249 606 167	927 814 014	200 930 306	39 547 126	1 713 344		3 419 610 957
06.01 – Formation		21 728 067				21 728 067	21 728 067
		26 727 586	511 741		83 344		27 322 671
06.02 – Action sociale		31 194 635		-26 626		31 194 635	31 204 635
		48 615 995					48 604 081
06.03 – Immobilier			59 442 562		2 150 000	61 592 562	63 738 505

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
	22 099	21 795 688	54 452 225				76 270 012
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		109 739 752 80 697 021	5 995 670 12 890 519			115 735 422	115 735 422 93 587 539
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	667 083 730 749 970 316	133 553 753 133 061 110	33 618 273 39 573 752	3 436 000 1 630 000	1 548 978 606	1 564 818 167 2 507 108 911
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546	40 259 546 666 717 743
Total des AE prévues en LFI	10 155 025 784	829 746 184	198 991 985	33 618 273	5 586 000	11 222 968 226	11 240 963 730
Total des AE consommées	9 932 491 249	927 814 719	200 930 306	39 547 126	1 713 344		11 102 496 744

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 443 075 774 1 505 734 610	2 601				1 443 075 774	1 443 075 774 1 505 737 211
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	74 308 121 56 658 360	2 601				74 308 121	74 308 121 56 660 961
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 368 767 653 1 449 076 250					1 368 767 653	1 368 767 653 1 449 076 250
02 – Sécurité et paix publiques	3 314 207 356 1 961 668 578					3 314 207 356	3 314 207 356 1 961 668 578
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	170 631 524 100 275 753					170 631 524	170 631 524 100 275 753
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 143 575 832 1 861 392 825					3 143 575 832	3 143 575 832 1 861 392 825
03 – Sécurité routière	461 553 183 277 349 093					461 553 183	461 553 183 277 349 093
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	23 793 240 14 311 213					23 793 240	23 793 240 14 311 213
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	437 759 943 263 037 880					437 759 943	437 759 943 263 037 880
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 042 954 836 1 527 721 996					1 042 954 836	1 042 954 836 1 527 721 996
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	53 704 743 797 198 506					53 704 743	53 704 743 797 198 506
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	989 250 093 730 523 490					989 250 093	989 250 093 730 523 490
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 141 688 239 2 410 410 805					3 141 688 239	3 141 688 239 2 410 410 805
05.01 – Missions de police	161 774 561					161 774 561	161 774 561

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	107 378 831						107 378 831
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	2 979 913 678 2 303 031 975					2 979 913 678	2 979 913 678 2 303 031 975
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	751 546 396 2 249 606 167	764 189 211 892 239 995	195 084 147 185 252 260	33 618 273 38 261 444	5 586 000 1 630 000	1 750 024 027	1 768 019 531 3 366 989 866
06.01 – Formation		21 728 067 22 560 133	495 800			21 728 067	21 728 067 23 055 933
06.02 – Action sociale		30 324 635 45 932 070	14 712	135 000		30 324 635	30 324 635 46 081 783
06.03 – Immobilier	22 099	18 678 731	55 444 713 49 796 331		2 150 000	57 594 713	59 740 656 68 497 160
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		48 960 079 48 599 284	6 085 681 23 450 262			55 045 760	55 045 760 72 049 546
06.07 – Soutien (autres dépenses)	711 286 850 1 582 873 733	663 176 430 756 462 368	133 553 753 111 495 156	33 618 273 38 126 444	3 436 000 1 630 000	1 545 071 306	1 560 910 867 2 490 587 700
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	40 259 546 666 710 334	7 408				40 259 546	40 259 546 666 717 743
Total des CP prévus en LFI	10 155 025 784	764 189 211	195 084 147	33 618 273	5 586 000	11 153 503 415	11 171 498 919
Total des CP consommés	9 932 491 249	892 242 595	185 252 260	38 261 444	1 630 000		11 049 877 548

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537
Rémunérations d'activité	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930
Cotisations et contributions sociales	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627
Prestations sociales et allocations diverses	31 840 583	30 915 479	56 465 980	31 840 583	30 915 479	56 465 980
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	927 814 719	1 058 363 425	1 237 231 131	892 242 595	922 106 453	1 120 765 808
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	903 337 598	1 030 828 307	1 210 086 145	867 765 510	894 571 335	1 093 620 795
Subventions pour charges de service public	24 477 121	27 535 118	27 144 986	24 477 086	27 535 118	27 145 013
Titre 5 – Dépenses d'investissement	200 930 306	583 514 931	575 591 054	185 252 260	351 007 093	334 920 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	189 390 245	577 494 105	569 486 310	167 339 721	344 479 511	326 004 092
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 540 061	6 020 826	6 104 744	17 912 539	6 527 582	8 916 774
Titre 6 – Dépenses d'intervention	39 547 126	33 432 295	38 276 211	38 261 444	33 432 295	41 305 515
Transferts aux ménages	-161 626	0	-5 315	0	0	0
Transferts aux entreprises	2 405 525	0	3 520 780	2 338 244	0	2 818 870
Transferts aux collectivités territoriales	27 483 284	27 991 567	27 483 283	27 483 284	27 991 567	27 483 283

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Transferts aux autres collectivités	9 819 943	5 440 728	7 277 463	8 439 916	5 440 728	11 003 361
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 713 344	2 150 000	-47 168	1 630 000	2 150 000	0
Dotations en fonds propres	1 713 344	2 150 000	-47 168	1 630 000	2 150 000	0
Total hors FdC et AdP		11 999 246 890			11 630 482 080	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+50 138 586			+50 138 586	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+270 539 647			+136 759 710	
Total*	11 102 496 744	12 319 925 123	12 136 455 765	11 049 877 548	11 817 380 375	11 782 396 726

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel			5 207 395			5 207 395
Autres natures de dépenses	38 164 353	13 864 053	126 675 947	38 164 353	13 864 053	54 995 010
Total	38 164 353	13 864 053	131 883 341	38 164 353	13 864 053	60 202 404

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		1 561 955		1 561 955				
03/2022		1 797 721		1 797 721				
04/2022		870 141		870 141				
05/2022		1 377 336		1 377 336				
06/2022		1 102 572		1 102 572				
07/2022		2 564 812		2 564 812				
08/2022	300 000	2 060 691	300 000	2 060 691				
09/2022		319 671		319 671				
10/2022	4 907 395	3 006 063	4 907 395	3 006 063				
11/2022		1 138 825		1 138 825				
12/2022		2 233 295		2 233 295				
01/2023		233 176		233 176				

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total	5 207 395	18 266 259	5 207 395	18 266 259				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		6 727 378		6 727 378				
03/2022		6 583 614		6 583 614				
04/2022		53 927		53 927				
05/2022		887 730		887 730				
06/2022		8 549 391		8 549 391				
07/2022		4 192 776		4 192 776				
08/2022		2 114 031		2 114 031				
09/2022		127 987		127 987				
10/2022		7 046 496		7 046 496				
11/2022		220 851		220 851				
12/2022		72 001 494		320 557				
01/2023		22 780		22 780				
Total		108 528 455		36 847 518				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	13 382 130		13 382 130					
06/12/2022	30 988 798		30 988 798					
Total	44 370 928		44 370 928					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		94 807 291						
Total		94 807 291						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		4 229 677		4 229 677				
Total		4 229 677		4 229 677				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		501 298		501 298				
Total		501 298		501 298				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2022						118 766		118 766
Total						118 766		118 766

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						40 385 865		40 385 865
Total						40 385 865		40 385 865

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		107 430 000		105 930 000				
27/06/2022	1 135 813	8 570 627	1 135 813	10 563 290				
27/06/2022		612 221		612 221				
24/11/2022		340 758		340 758				
02/12/2022	366 250	811 549	366 250	4 763 244				
Total	1 502 063	117 765 155	1 502 063	122 209 513				

Police nationale

Programme n° 176 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022					126 523	12 459 553	126 523	7 838 213
05/12/2022					815 277	4 707 668	815 277	2 815 668
Total					941 800	17 167 221	941 800	10 653 881

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		40 385 865		40 385 865				
01/12/2022						56 272 499		34 521 907
Total		40 385 865		40 385 865		56 272 499		34 521 907

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	51 080 386	384 483 999	51 080 386	222 440 129	941 800	113 944 351	941 800	85 680 419

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120145	Exonération de l'impôt sur le revenu de l'indemnité journalière d'absence temporaire versée aux personnels des compagnies républicaines de sécurité et aux gendarmes mobiles Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 24207 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° ter</i>	11	12	12
520122	Exonération de droits de mutation des successions des policiers, des gendarmes et des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2020 : 11 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2009 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-9° et 10°</i>	ε	ε	ε
Total		11	12	12

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706	1 107 168	1 467 793 550 1 274 152 874	1 467 793 550 1 273 045 706	1 112 491	1 467 793 550 1 274 158 197
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196	75 738 148 45 263 574	75 738 148 44 171 379	1 097 519	75 738 148 45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824 3 543 593 285		3 370 144 824 3 543 593 285	3 370 144 824 3 543 593 285		3 370 144 824 3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472 179 338 917		173 899 472 179 338 917	173 899 472 179 338 917		173 899 472 179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352 3 364 254 368		3 196 245 352 3 364 254 368	3 196 245 352 3 364 254 368		3 196 245 352 3 364 254 368
03 – Sécurité routière	470 684 852 430 235 468		470 684 852 430 235 468	470 684 852 430 235 468		470 684 852 430 235 468
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	24 287 339 21 898 987		24 287 339 21 898 987	24 287 339 21 898 987		24 287 339 21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513 408 336 481		446 397 513 408 336 481	446 397 513 408 336 481		446 397 513 408 336 481
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948 980 058 037	1 126	1 060 938 948 980 059 163	1 060 938 948 980 058 037	1 126	1 060 938 948 980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450 765 766 327	1 126	54 744 450 765 767 454	54 744 450 765 766 327	1 126	54 744 450 765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498 214 291 710		1 006 194 498 214 291 710	1 006 194 498 214 291 710		1 006 194 498 214 291 710
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209 3 250 273 857		3 194 736 209 3 250 273 857	3 194 736 209 3 250 273 857		3 194 736 209 3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388 149 589 274		164 848 388 149 589 274	164 848 388 149 589 274		164 848 388 149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821 3 100 684 583		3 029 887 821 3 100 684 583	3 029 887 821 3 100 684 583		3 029 887 821 3 100 684 583
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856 808 198 184	1 677 460 651 1 849 942 934	2 448 812 560 2 658 141 118	757 487 856 808 198 184	1 308 695 841 1 495 878 571	2 080 047 750 2 304 076 755
06.01 – Formation		41 844 509 23 457 791	41 844 509 23 457 845		41 844 509 22 391 961	41 844 509 22 392 015
06.02 – Action sociale		36 917 671 100 421 611	37 417 671 100 421 611		36 047 671 93 863 847	36 547 671 93 863 847
06.03 – Immobilier		404 246 386 449 465 713	404 246 386 449 465 713		171 648 537 182 395 639	171 648 537 182 395 639

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		90 930 422 91 419 385	90 930 422 91 419 385		94 240 760 84 145 642	94 240 760 84 145 642
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482 180 164 029	1 103 521 663 1 185 178 399	1 835 287 198 1 365 342 428	718 401 482 180 164 029	964 914 364 1 113 081 447	1 696 679 899 1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136	39 086 374 628 034 101		39 086 374 628 034 136
Total des crédits prévus en LFI *	10 321 786 239	1 677 460 651	11 999 246 890	10 321 786 239	1 308 695 841	11 630 482 080
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+50 138 586	+270 539 647	+320 678 233	+50 138 586	+136 759 710	+186 898 295
Total des crédits ouverts	10 371 924 825	1 948 000 298	12 319 925 123	10 371 924 825	1 445 455 551	11 817 380 375
Total des crédits consommés	10 285 404 537	1 851 051 228	12 136 455 765	10 285 404 537	1 496 992 189	11 782 396 726
Crédits ouverts - crédits consommés	+86 520 288	+96 949 071	+183 469 358	+86 520 288	-51 536 638	+34 983 650

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 84 500 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	10 321 786 239	1 683 011 899	12 004 798 138	10 321 786 239	1 314 247 089	11 636 033 328
Amendements	0	-5 551 248	-5 551 248	0	-5 551 248	-5 551 248
LFI	10 321 786 239	1 677 460 651	11 999 246 890	10 321 786 239	1 308 695 841	11 630 482 080

Les crédits du titre 2 pour 2022 s'élèvent à 10 321,8 M€ en autorisation d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) dont +15 M€ au titre du Beauvau de la sécurité. Ils sont en augmentation de 1,64 % par rapport aux crédits inscrits en LFI 2021.

En hors titre 2, le PLF 2022 qui s'élève à 1 683 011 899 € en AE et 1 314 247 089 € en CP a été minoré de 5 551 248 € en AE et CP au titre de l'amendement n° 914 du 9 décembre 2021 afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2022.

Compte tenu de cet amendement, les crédits ouverts en LFI hors titre 2 s'élèvent à 1 677 460 651 € en AE et 1 308 695 841 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Pour le titre 2, les crédits ont été modifiés en AE et en CP, par les mouvements réglementaires suivants :

Pour les mouvements sortants :

- Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits pour un montant de 126 523 € dont 94 447 € hors CAS pensions et 32 076 € de CAS pensions pour -2 ETP se décomposant en :

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un emploi pour le recrutement d'un conducteur au secrétariat général du ministère de l'intérieur pour un montant CAS compris de 45 950 €;
- un transfert en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un emploi affecté à la coordination nationale pour la sécurité des Jeux et des grands événements sportifs (CNSJ) pour un montant CAS compris de 80 573 €.

- Le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », se décomposant en

- un transfert destiné au financement de la rémunération de **-6 ETPT**, pour un montant CAS pensions compris de 606 369 € (2 ETPT pour l'instance de coordination nationale pour la sécurité des jeux olympiques, 1 ETPT à la direction des ressources et des compétences de la police nationale, 1 ETPT à la fédération sportive de la police nationale, 1 ETPT à l'institut des hautes études du ministère de l'Intérieur et 1 ETPT à la délégation ministérielle aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité);
- un transfert destiné au financement de la rémunération d'effectifs (**-2 ETPT**) de l'institut des hautes études du ministère de l'intérieur pour un montant CAS pensions compris de 208 908 €.

Pour les mouvements entrants :

- Le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits se décomposant en :

- un transfert en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet pour un montant de 397 500 € dont 284 928 € hors CAS Pensions pour **+8 ETPT**, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » ;
- un transfert à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) d'un montant de 229 035 € dont 150 756 € hors CAS Pensions pour **+3,5 ETPT**, en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », ainsi que d'un montant de 509 278 € dont 347 852 € hors CAS Pensions pour **+8 ETPT**, en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques.

- Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits pour un montant de 366 250 € dont 103 722 € hors CAS Pensions pour **+7 ETPT** en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet.

L'ensemble de ces mouvements réglementaires ont généré une augmentation des crédits de titre 2 de 560 263 € dont 264 830 hors CAS Pensions et 295 433 de Cas Pensions se traduisant par des transferts à **+16,5 ETPT**.

- L'arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits, pour un montant de 13 382 130 € hors CAS, et l'arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de crédits, pour un montant de 30 988 798 € hors CAS Pensions, ont tous les deux contribué à financer partiellement des mesures interministérielles dont celle portant revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Les crédits hors titre 2 du programme 176 « Police nationale » ont été modifiés par plusieurs textes réglementaires au cours de l'exercice 2022, à savoir :

Pour les mouvements entrants :

- le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 363 « Compétitivité » destiné au financement de la mise à niveau numérique, de la modernisation des moyens, de projets

d'investissement et de divers dispositifs relevant du ministère de l'intérieur d'un montant de 107 430 000 € en AE et 105 930 000 € en CP ;

- le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 90 283 € en AE et 349 329 € en CP ;
- en provenance du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 604 198 € en AE et 2 337 815 € en CP ;
- en provenance du programme 166 « Justice judiciaire » destiné au financement de la dette antérieure liée au changement de statut de l'Institut national de police scientifique d'un montant de 8 000 000 € en AE et en CP ;
- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement du coût sac à dos de 8 ETPT de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 20 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », pour :

- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 1 440 000 € en AE et en CP ;
- le financement du centre de certification des unités cynotechniques privées pour la détection des explosifs (CYNODEX) pour un montant de 700 000 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-1464 du 24 novembre 2022 portant transfert de crédits en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour :

- le financement de la direction générale de la sécurité intérieure à hauteur de 160 000 € en AE et en CP ;
- le financement d'équipement contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques (NRBC) pour un montant de 180 758 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2021-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits :

- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) à hauteur de 284 481 € en AE et 2 277 144 € en CP ;
- en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » destiné au financement de kiosques et de tablettes à hauteur de 497 740 € en AE et en CP ;
- en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » destiné au financement du service technique national de captation judiciaire (STNCJ), remboursement de 2021 à hauteur de 29 328 € en AE et 1 988 360 € en CP ;

- le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits en provenance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement des organisations syndicales pour un montant de 70 000 € en AE et en CP ;

Pour les mouvements sortants :

- le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits :

- à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » destiné au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public » d'un montant de 52 074 € en AE et en CP ;
- à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » destiné au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) pour un montant de 91 780 € en AE et en CP ;

- le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », pour :

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- le financement des projets numériques du Beauvau de la sécurité pour un montant de 6 041 000 € en AE et en CP ;
 - le financement de la prise à bail, des charges et des taxes afférentes au bail Capitole d'un montant de 5 216 053 € en AE et en 594 713 € en CP ;
 - le financement d'une partie du plan d'emploi des crédits de la police nationale exécuté par la direction du numérique d'un montant de 1 200 000 € en AE et en CP ;
 - le financement d'un équivalent temps plein (ETP) affecté au sein de l'instance de coordination nationale pour la sécurité des jeux olympiques 2024 (CNSJ) à hauteur de 2 500 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2022-936 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits à destination du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » destiné au financement du protocole financier pour des projets spécifiques à hauteur de 1 527 779 € en AE et en CP ;
- le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits :
- à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au renouvellement des labels égalité et diversité à hauteur de 18 864 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement du Plan Vidéoprotection de la Préfecture de Police (PVPP) dans le cadre des Jeux Olympiques à hauteur de 942 000 € en AE et 550 000 € en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour le financement de la transformation numérique du service central du renseignement territorial (SCRT) pour un montant de 429 345 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) dans le cadre des Jeux Olympiques à hauteur de 1 500 000 € en AE ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la procédure pénale numérique à hauteur de 1 500 000 € en AE et en CP ;
 - à destination du programme 152 « Gendarmerie nationale » destiné au financement de la mutualisation du service central des réseaux et technologies avancées (SCRTA) pour un montant de 387 459 € en AE et en CP ;

Les mouvements de crédits réglementaires intervenus en gestion 2022 ont conduit à une augmentation des crédits hors titre 2 de 100,6 M€ en AE et de 111,56 M€ en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Pour le titre 2, le programme 176 a perçu des recettes par voie d'attribution de produits à hauteur de 4,83 M€ HCAS (5,21 M€ cas compris) :

- 1,10 M€ HCAS au titre du remboursement par l'agence Frontex des effectifs (garde-frontières et garde-côtes) mis à disposition par la France ;
- 3,43 M€ HCAS au titre de l'accord Sandhurst signé avec le Royaume-Uni ;
- 0,3 M€ HCAS au titre de l'opération Poséidon.

Ces deux dernières opérations correspondent au remboursement de la mise à disposition de réservistes dans le cadre de la lutte menée contre l'immigration irrégulière;

Pour le hors titre 2, l'encaissement des recettes non fiscales sur le programme 176 « police nationale » en 2022 s'élève à 126,79 M€ en AE et 55,11 M€ en CP. Ces recettes sont en hausse de 112,93 M€ en AE et 41,25 M€ en CP par rapport au montant inscrit en projet de loi de finances (13,86 M€ prévus).

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Fonds de concours : 108,53 M€ en AE et 36,85 M€ en CP ;
- Attributions de produits : 18,27 M€ en AE et CP.

Les attributions de produits :

Les services d'ordre indemnisés (SOI) concentrent la plus grosse part des attributions de produits du programme. En 2022, ils atteignent 11,15 M€, soit 61 % des attributions de produits recouvrées sur le programme 176.

Ils se déclinent comme suit :

- 2-2-00040 - SOI autres que Préfecture de police de Paris (8,88 M€) ;
- 2-2-00042 - SOI Préfecture de police de Paris (2,27 M€).

Les fonds de concours :

L'essentiel des crédits perçus en 2022 provient de quatre fonds de concours, qui représentent à eux seuls 85 % des recettes de la police nationale en AE et 65 % en CP :

- 1-2-00817 -Participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement (programme 176 – AEP) (71,68 M€ en AE uniquement)

Ce fonds de concours est destiné à recevoir les contributions financières pluriannuelles sur le programme 176. Il a été créé en 2022 pour percevoir le cofinancement de la ville de Nice pour l'opération de construction de l'hôtel des polices de Nice (71,68 M€ en AE).

- 1-2-00675 - Participation au financement de divers travaux d'équipement (22,68 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours est destiné essentiellement à recevoir les contributions de soutien des collectivités territoriales, du Royaume-Uni et d'entreprises privées à la police nationale.

En 2022, les principales recettes sont les suivantes :

- 2,39 M€ du Conseil Régional d'Île-de-France pour réaliser des travaux dans plusieurs commissariats d'Île-de- France ;
- 15,21 M€ du ministère de l'intérieur du Royaume-Uni versés dans le cadre des accords des protections des côtes ;
- 3,48 M€ de l'agence nationale des fréquences (ANFR) pour le réaménagement des fréquences au profit de la DGSJ.

- 1-2-00047 - Participation des partenaires publics et privés aux actions de formation et de lutte contre l'insécurité (7,99 M€ en AE et CP)

La majorité de ces crédits provient des opérations suivantes :

- l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) a financé des projets d'acquisition d'équipements dans les domaines du renseignement et de l'investigation (2,50 M€) et du financement de la protection des collaborateurs et des témoins (0,68 M€) ;
- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) a contribué au financement de la plateforme PNR (*Passenger name record*) auprès du service national des données de voyage (SNDV) à hauteur de 2 M€ ;
- l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) a participé au financement de la location et du fonctionnement de terminaux NEO (smartphones et tablettes) au titre du procès-verbal électronique PVE pour un montant de 2,54 M€.

- 1-1-00041 - Participation de l'Union européenne au fonctionnement de la police nationale (5,13 M€ en AE et CP)

Ce fonds de concours bénéficie de rattachements de fonds européens, comme le fonds de sécurité intérieure (FSI), le fonds asile migration et intégration (FAMI), le programme de recherche et d'innovation (H2020), et des financements de l'agence FRONTEX.

Les crédits perçus en 2022 correspondent principalement :

- aux soldes de projets européens dans le cadre de la programmation 2014-2020 au titre du FSI ;
- au préfinancement de projets au titre des fonds européens FSI, H2020 et FAMI dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;
- aux remboursements des frais liés aux opérations menées par les services de la police (PP, DCSP, DCPAF, DCPJ et DCCRS) en renfort de FRONTEX dans le cadre de la crise migratoire en Méditerranée ;
- aux participations financières d'autres agences européennes à différents projets de la DCPJ et de la DCPAF (Europol, Eurojust, Cepol).

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	51 608 931	66 397 778	118 006 709	51 608 931	51 647 186	103 256 117
Surgels	0	40 385 865	40 385 865	0	40 385 865	40 385 865
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-40 385 865	-40 385 865	0	-40 385 865	-40 385 865
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	51 608 931	66 397 778	118 006 709	51 608 931	51 647 186	103 256 117

Concernant le titre 2, la réserve de précaution s'est élevée à 51 608 931 € soit 0,5 % des crédits ouverts en LFI dont 35 070 372 € de crédits hors CAS Pensions et 16 538 559 € de crédits CAS Pensions.

Dans le cadre du schéma de fin de gestion 2022, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral en CAS et HCAS Pensions pour un montant total de 51 608 931 €.

Compte tenu des besoins complémentaires en dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors titre 2), le responsable de programme a réalisé une fongibilité asymétrique pour un montant de 84,5 M€ hors CAS Pensions.

Sur le **hors titre 2**, le montant initial de la réserve de précaution en 2022 était de 66,4 M€ en AE et de 51,65 M€ en CP.

Par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, la réserve de précaution a été totalement annulée sur les crédits hors titre 2.

En 2022, les crédits d'investissement et de fonctionnement ont été abondés dans le cadre de mouvements de fongibilités asymétriques à hauteur de 84,5 M€.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	(en ETPT)
						Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1174 – Personnels administratifs cat A	+11,00	1 765,67	1 178,98	+2,50	1 952,28	+770,80
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	2 253,69	2 506,23	+10,50	2 381,20	-135,53
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	9 695,17	8 699,10	0,00	10 198,68	+1 499,58
1162 – Personnels techniques	+0,33	4 180,83	4 532,50	0,00	4 235,97	-296,53
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	120,32	75,48	0,00	107,53	+32,05
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de	+6,00	8 886,49	8 442,78	+6,00	8 631,24	+182,46

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
commandement (police nationale)						
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	108 120,73	111 488,91	+7,50	109 273,11	-2 223,30
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	2 882,87	3 177,61	0,00	2 890,60	-287,01
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	9 376,93	9 583,97	0,00	8 233,52	-1 350,45
Total	+17,33	147 282,70	149 685,56	+26,50	147 904,13	-1 807,93

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	-1,00	-0,50	+196,61	+109,37	+87,24
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	0,00	+116,01	+100,45	+15,56
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+4,50	-2,00	+501,01	+285,93	+215,08
1162 – Personnels techniques	0,00	0,00	-1,00	+56,47	+90,85	-34,38
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	0,00	-12,79	-6,44	-6,35
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	-2,00	-5,90	-247,35	-80,01	-167,34
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	-2,00	-0,60	+1 147,48	+1 178,89	-31,41
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	0,00	0,00	0,00	+7,73	-20,18	+27,91
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	0,00	0,00	0,00	-1 143,41	-569,38	-574,03
Total	0,00	+0,50	-10,00	+621,76	+1 089,48	-467,72

La consommation du PAE 2022 à partir de l'outil CHORUS s'élève à 145 785 ETPT pour le P176 « Police nationale ». Cette consommation a été retraitée à hauteur de +2 119 ETPT, principalement au titre de paiements par acompte (2 095 ETPT pour des primo-recrutements) et d'erreurs d'imputation de la rémunération (24 ETPT).

La consommation ETPT de l'année 2022 s'élève à 147 904 ETPT pour un plafond d'emplois qui s'établit à 149 685 ETPT en LFI 2022, soit un écart au plafond de -1 781 ETPT après prise en compte des transferts en gestion.

Seuls quatre transferts en gestion concernent des effectifs pour un volume global de 26,50 ETPT. Leur objet et volume sont précisés dans le tableau de synthèse suivant :

Objet du transfert	Programme d'origine	Programme destinataire	ETPT	HCAS pensions	CAS Pensions	Total Titre 2
Transferts entrants externes au Ministère de l'intérieur						
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	147	176	8,00	284 928 €	112 572 €	397 500 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) issu de la mission « Défense » (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	212	176	3,50	150 756 €	78 279 €	229 035 €
Financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) issu de la mission « Gestion des finances publiques » (Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :	302	176	8,00	347 852 €	161 426 €	509 278 €
Dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville	147	176	7,00	103 722 €	262 528 €	366 250 €

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

(Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits) :							
Total général				26,50	887 258 €	614 805 €	1 502 063 €

Les corrections techniques regroupent les transferts sortants d' ETPT internes au ministère de l'intérieur (décrets de virement).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	378,00	25,00	6,73	582,10	384,40	7,13	+204,10	+162,00
1175 – Personnels administratifs cat B	462,60	100,60	6,90	493,20	272,20	6,90	+30,60	+100,00
1176 – Personnels administratifs cat C	1 211,80	274,40	7,07	1 808,70	1 080,30	7,60	+596,90	-172,00
1162 – Personnels techniques	400,56	87,40	6,27	456,63	198,40	8,00	+56,07	+75,00
1165 – Ouvriers d'Etat	13,00	11,00	6,87	0,50	0,00	6,03	-12,50	-12,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	669,10	500,50	7,47	387,20	235,00	8,63	-281,90	-216,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3 539,10	1 958,70	6,57	4 761,60	4 167,60	8,30	+1 222,50	+1 562,00
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	131,30	24,80	7,53	130,50	77,00	4,93	-0,80	+50,00
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	4 034,00	0,00	7,90	2 975,00	2 932,00	8,40	-1 059,00	-788,00
Total	10 839,46	2 982,40		11 595,43	9 346,90		+755,97	+761,00

La catégorie d'emplois « Adjoints de sécurité » correspond à l'appellation « Policiers adjoints ».

Le PLF pour 2022 prévoyait 761 créations d'emplois à périmètre constant (hors transferts et mouvements internes). Le schéma d'emplois exécuté s'élève à 756 ETP et comporte des écarts par catégorie d'emplois en particulier sur :

- les CEA où le volume des sorties a été plus important que prévu en lien avec le volume des détachements sortants et des autres départs temporaires et définitifs ;
- les policiers adjoints où le volume des entrées a été revu à la baisse et celui des sorties revu à la hausse. À noter que le nombre de policiers adjoints ayant rejoint le corps d'encadrement et d'application est en augmentation par rapport à l'année précédente, soit 2 375 en 2022 contre 2 254 en 2021 ;
- les personnels scientifiques avec des départs plus importants que prévus ;
- les personnels administratifs où le volume des entrées et des sorties a été revu à la hausse.

Enfin, le nombre de départs en retraite a été évalué à la hausse dans la prévision en se fondant sur une méthode statistique reposant sur les données démographiques par corps et l'analyse des comportements observés sur les deux années antérieures. Sont intervenues en 2022 sur le programme 176, 10 839 sorties dont 2 982 départs à la retraite et 11 595 entrées dont 9 347 primo-recrutements.

Dans le tableau de l'évolution des emplois à périmètre constant, les entrées comprennent notamment et au-delà des 9 347 primo-recrutements, les réintégrations (retours de disponibilité ou de détachements), ainsi que les entrées d'agents sur le programme « Police nationale » en provenance d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou d'un autre ministère.

Les sorties recensent, au-delà des 2 982 départs à la retraite, les fins de contrats, les démissions des policiers adjoints et autres contractuels, les décès, les sorties des agents du programme « Police nationale » vers d'autres programmes du ministère de l'intérieur ou vers un autre ministère ainsi que les fins de stage, licenciements, révocations et radiations.

Les objectifs fixés dans le cadre de la politique de substitution des personnels actifs affectés à des fonctions administratives par des personnels administratifs et techniques à hauteur de 500 ont été dépassés en 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	7 622,63	7 523,92	-1,00	0,00	-10,00	0,00	0,00	0,00
Services régionaux	21 692,78	21 427,97	-1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	163,82	170,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	99 368,48	97 705,06	+2,50	0,00	0,00	+621,76	+1 089,48	-467,72
Autres	20 837,85	21 076,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	149 685,56	147 904,13	+0,50	0,00	-10,00	+621,76	+1 089,48	-467,72

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	7 491,00
Services régionaux	0,00	21 334,20
Services à l'étranger	0,00	169,80
Services départementaux	+761,00	97 277,50
Autres	0,00	20 984,40
Total	+761,00	147 256,90

L'évolution des ETP prend en compte les éléments de fiabilisation liés aux élections professionnelles ainsi que les nouvelles règles interministérielles de décompte des apprentis : les 607 apprentis présents fin 2022, dont 472 au titre de l'année scolaire 2021/2022, ne sont désormais plus comptabilisés.

Pour mémoire, la catégorie « Administration centrale » comprend notamment les administrations centrales des directions actives, aussi bien dans leur composante opérationnelle renforcée dans le cadre des différents plans (la DGSI, le service du renseignement territorial de la sécurité publique, etc) que de leur partie non opérationnelle dite « fonctions support », la direction des ressources et des compétences de la police nationale, le cabinet du directeur général ainsi que l'inspection générale de la police nationale.

La catégorie « Services régionaux » regroupe les services interrégionaux et supra régionaux (SGAMI IDF et directions zonales) ainsi que la préfecture de police de Paris, exception faite de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la direction de l'ordre public et de la circulation.

La catégorie « Service à l'étranger » regroupe les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI étranger).

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Les directions départementales de la sécurité publique et de la police aux frontières (DDSP et DDPAF), les secrétariats généraux pour l'administration de la police outre-mer, ainsi que la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) et la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris figurent dans la catégorie « Services départementaux ».

Sont regroupés dans la catégorie « Autres », les compagnies républicaines de sécurité (CRS) dont la compétence est nationale, le centre automatisé de constatation des infractions routières (CACIR), le centre national d'information routière (CNIR), la musique de la police nationale, l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre (OCRIEST) et les offices centraux de la police judiciaire. Cette catégorie compte aussi le service des forces d'interventions de la police nationale (FIPN) regroupant les GIPN et le RAID.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	21 186,34	18 306,40
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	1 094,33	931,80
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	20 092,01	17 374,60
02 – Sécurité et paix publiques	48 652,03	50 956,87
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	2 512,59	2 593,70
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	46 139,44	48 363,17
03 – Sécurité routière	6 789,08	6 186,79
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	350,03	314,91
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	6 439,05	5 871,88
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	15 315,29	14 093,24
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	790,39	717,35
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	14 524,90	13 375,89
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	46 119,50	46 738,94
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	2 382,20	2 379,01
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	43 737,30	44 359,93
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	11 623,32	11 621,89
06.07 – Soutien (autres dépenses)	11 056,72	11 030,34
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	566,60	591,55
Total	149 685,56	147 904,13
Transferts en gestion		+26,50

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
472,00	6,18	2,29

Le programme compte en moyenne 472 apprentis sur l'année scolaire 2021/2022. Les principales filières d'emplois accueillant des apprentis au sein du programme 176 sont sur la filière administrative, la filière technique et la filière systèmes d'information et de communication.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	5 961 673 766	6 201 147 599	6 150 467 930
Cotisations et contributions sociales	3 938 976 899	4 089 723 161	4 078 470 627
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 195 938 963	3 307 711 754	3 307 723 827
– Civils (y.c. ATI)	3 189 571 141	3 307 302 149	3 300 426 431
– Militaires	6 315 306	409 605	7 299 126
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	52 516		-1 731
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	3 458 232		3 196 373
Autres cotisations	739 579 705	782 011 407	767 550 427
Prestations sociales et allocations diverses	31 840 583	30 915 479	56 465 980
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	9 932 491 249	10 321 786 239	10 285 404 537
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	6 736 552 286	7 014 074 485	6 977 680 711
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les taux appliqués en 2022 ont été les suivants :

- Contribution employeur des personnels militaires : 126,07 %
- Contribution employeur des personnels civils : 74,60 %
- Contribution allocation temporaire d'invalidité : 0,32 %
- Cotisation employeur ouvrier d'État : 35,01 %

La dépense relative aux allocations pour perte d'emploi s'est élevée à 11,53 M€ HCAS en 2022 contre 13,9 M€ HCAS en 2021. Le nombre d'agents identifiés par pôle emploi en 2022 s'est élevé en moyenne à 1 178 agents, un nombre en baisse par rapport à 2021 (1 309 agents en moyenne).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	6 663,78
Exécution 2021 hors CAS Pensions	6 736,55
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,09
Débasage de dépenses au profil atypique :	-72,86
– GIPA	-1,43
– Indemnisation des jours de CET	-47,20
– Mesures de restructuration	-0,59
– Autres dépenses de masse salariale	-23,64
Impact du schéma d'emplois	40,83
EAP schéma d'emplois 2021	42,23
Schéma d'emplois 2022	-1,40
Mesures catégorielles	52,12
Mesures générales	123,38
Rebasage de la GIPA	2,58
Variation du point de la fonction publique	91,92
Mesures bas salaires	28,88

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT solde	22,15
GVT positif	84,08
GVT négatif	-61,93
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	49,80
Indemnisation des jours de CET	52,30
Mesures de restructurations	0,43
Autres rebasages	-2,94
Autres variations des dépenses de personnel	25,63
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	21,59
Autres variations	4,04
Total	6 977,68

- **Les mesures de transfert** correspondent aux transferts mis en œuvre en LFI 2022 et en gestion 2022.

- **La GIPA :**

En 2021, le montant de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, s'élevait à 1,4 M€.

La dépense exécutée en 2022 s'élève à 2,6 M€ HCAS. Son niveau a été supérieur à celui de 2021 en raison d'une inflation importante en 2022. 7776 agents ont bénéficié de la GIPA en 2022.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Débasage au profil atypique** » :

Cette ligne correspond au débasage des paiements réalisés en 2021 au titre du contentieux de l'ASA (11,15 M€ HCAS) et des rétablissements de crédits réalisés sur le programme (-34,79 M€ HCAS)

- **Les mesures dites « Bas salaires » :**

Le coût des mesures bas salaires s'élève à 28,88 M€ HCAS en 2022. Elles portent sur :

- la revalorisation de l'indice minimum de traitement de la fonction publique à l'indice majoré 343 (1^{er} janvier 2022) puis 352 au 1^{er} mai 2022.

Pour le programme « Police nationale », les bénéficiaires correspondent aux agents des premiers échelons de la catégorie C des personnels administratifs, techniques et scientifiques ainsi qu'aux élèves et stagiaires du corps d'encadrement et d'application et aux élèves du corps de commandement.

- les revalorisations du SMIC du 1^{er} janvier, du 1^{er} mai et du 1^{er} août 2022.

Seuls les policiers adjoints en ont bénéficié.

- **Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le glissement vieillesse technicité positif s'élève à 84,1 M€ HCAS contre 84,3 M€ HCAS en LFI 2022. Il représente 1,20 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le glissement vieillesse technicité négatif (ou effet de noria) s'élève à -61,9 M€ contre -45,1 M€ en LFI 2022. Il représente -0,9 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

Le GVT solde est donc de 22,15 M€ contre 39,2 M€ en LFI 2022. Il représente 0,32 % de la masse salariale hors CAS Pensions.

- La ligne « **Autres** » de la rubrique « **Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA** » :

Elle correspond au rebasage de certaines dépenses ou recettes exécutées en 2022 à hauteur de -2,9 M€ HCAS. Elle se décompose comme suit :

- 11,8 M€ HCAS correspondant aux dépenses réalisées au titre du contentieux de l'ASA en 2022 ;
- -17,7 M€ HCAS au titre des rétablissements de crédits ;
- 3,03 M€ HCAS de prime inflation (décret n° 2021-1623) versée en 2022.

- **La catégorie « Autres variations de dépenses de personnel » :**

Le montant de cette ligne s'élève à **25,63 M€ HCAS**, correspondant aux variations constatées sur le programme 176 au cours de l'exécution 2022, notamment :

- les dépenses au titre des prestations sociales se sont élevées à 56,46 M€ HCAS correspondant à une **augmentation de 21,60 M€ HCAS** par rapport à l'exécution 2021. Ces dépenses ont notamment été impactées par la mise en œuvre de la prestation sociale complémentaire (décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021) dont la dépense est estimée à 19,95 M€ en 2022.

- Les autres variations, qui s'établissent à **4,03 M€ HCAS** s'expliquent comment suit :

- la dépense exécutée au titre de la campagne d'indemnisation des heures supplémentaires s'élève à 39,03 M€ HCAS en 2022, soit une baisse de -6,18 M€ par rapport à la dépense constatée en 2021, mais demeure supérieure de 12,53 M€ HCAS à l'enveloppe prévue en loi de finances initiale (26,5 M€ HCAS). Le responsable de programme a ainsi continué ses efforts pour réduire le stock d'heures supplémentaires de la police nationale en indemnisant plus de 3 millions d'heures supplémentaires. Au total, la campagne, versée sur la paie d'octobre, a bénéficié à 27 431 agents ;

- la mobilisation des CRS est restée dynamique en 2022, en comparaison aux exercices antérieurs marqués par la crise sanitaire. La dépense liée à l'indemnisation des heures supplémentaires des CRS s'est ainsi accrue de +2.91 M€ HCAS par rapport à 2021 eu égard à la reprise de l'activité opérationnelle et à la fin des mesures de distanciation. La dépense liée à l'IJAT connaît une baisse notable par rapport à 2021 (-6,37 M€ HCAS). Cette diminution ne découle toutefois pas de facteurs conjoncturels mais du passage de cette dépense HPSOP en PSOP en cours de gestion et par voie de conséquence de délais de prise en charge raccourcis en fin de gestion ;

- l'augmentation de la mobilisation des réservistes (+1,72 M€ HCAS). Pour rappel, 2021 avait déjà été marquée par une hausse importante de cette enveloppe. Le renforcement du recours aux réservistes est amené à augmenter notamment dans la perspective d'événements sportifs comme les jeux olympiques ou la coupe du monde de rugby. La dépense totale s'élève à 31,47 M€ HCAS en 2021 ;

- la variation de plusieurs dépenses tend conjoncturellement à la hausse en 2022. Par rapport à 2021, l'augmentation de plusieurs enveloppes s'élève au total à 9,08 M€ HCAS. Les dépenses concernées correspondent principalement à des enveloppes liées à la reprise d'une activité opérationnelle normale après la crise sanitaire, dont la prime spéciale d'installation (0,11 M€), l'indemnité de sujétion géographique (3,95 M€), les astreintes (1,40 M€). Le schéma d'emploi dynamique de 2022 explique également la hausse des dépenses liées au complément de fidélisation (2,76 M€) et à la prime de fidélisation (0,86 M€) ;

- Payée sur un trimestre supplémentaire par rapport à 2021, la dépense d'indemnité temporaire de nuit (ITN) a connu une hausse notable en 2022 (+6,14 M€).

- Certaines enveloppes ont connu une baisse conjoncturelle en 2022 (-2,21 M€ HCAS), notamment la prime de résultats exceptionnelle (-0,57 M€ HCAS), l'indemnité dégressive (-1,12 M€ HCAS) et les nuits, dimanche et jours fériés (-0,46 M€ HCAS) ;

L'économie liée à l'extinction progressive du dispositif d'indemnité volontaire de départ s'élève à -1,22 M€ HCAS ;

La dépense au titre de l'indemnité de télétravail s'est élevée à +0.48 M€ ;

- Les économies liées à la politique de substitution de personnels actifs par des personnels administratifs s'élève à -3,41 M€ HCAS.

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	56 535	61 786	56 036	48 858	52 926	48 865
1175 – Personnels administratifs cat B	37 689	40 408	39 026	32 719	34 498	34 138
1176 – Personnels administratifs cat C	31 728	34 086	32 897	27 676	29 643	28 708
1162 – Personnels techniques	33 960	39 886	37 112	29 422	34 535	32 283
1165 – Ouvriers d'Etat	21 674	58 162	42 665	18 681	39 513	39 953
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	45 122	76 420	80 896	39 660	68 487	71 978
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	35 060	47 048	49 114	30 863	42 310	43 677
1168 – Personnels scientifique (police nationale)	37 985	50 472	43 130	33 859	45 264	38 309
1169 – Adjoints de sécurité (police nationale)	28 474	28 474	28 474	21 176	21 176	21 176

Ces coûts moyens intègrent notamment les mesures catégorielles mises en œuvre en 2022, ainsi que la revalorisation du point au 1^{er} juillet 2022.

En PLF 2022, les coûts moyens d'entrée et de sortie sont issus des données de l'exécution 2020.

En RAP 2022, les coûts moyens sont calculés à partir des dépenses de personnel constatées sur l'exercice 2022. La différence entre les coûts moyens inscrits en PLF et ceux exécutés tient également à la structure des entrées/sorties, à savoir la répartition des effectifs par catégorie statutaire (A, B et C) qui peut varier d'une année sur l'autre en fonction du schéma d'emplois et de la typologie des recrutements.

Le coût moyen par ETPT du programme est de 47 095 € hors CAS Pensions et de 69 519 € CAS compris. Il est en progression de 2,76 % par rapport au coût moyen du RAP 2021 compte tenu d'une part des mesures interministérielles intervenues en cours de gestion (dont la revalorisation du point d'indice) et, d'autre part, des mesures catégorielles.

Les dépenses et réductions de recettes suivantes sont exclues du calcul des coûts moyens par catégorie :

- les dépenses qui ne sont pas directement liées à une consommation du plafond d'emplois (réserve civile) pour un montant de 31,57 M€ ;
- les dépenses de rémunération des cadets pour 2,7 M€ (incluses dans la catégorie d'emplois des adjoints de sécurité), correspondants à l'allocation d'études et aux charges afférentes.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						8 890 061	14 990 971
Réforme des voies d'avancement du CEA : avancement semi-automatique au grade de brigadier dès 25 ans d'ancienneté (ASA25)		B	Corps d'encadrement et application	12-2021	11	7 483 050	8 163 327
Réforme des voies d'avancement du CEA : avancement accéléré pour les OPJ		B	Corps d'encadrement et application	04-2021	3	765 900	3 063 600
Revalorisation du référentiel des contrats (DGS)	119	Contractuels	Contractuels	03-2021	2	599 800	3 598 800
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C	1 453	C	Personnels administratifs et techniques	04-2021	3	41 311	165 244
Mesures statutaires						20 367 476	20 842 795
Décontingement de l'échelon spécial de commandant divisionnaire		A	Corps de commandement	04-2022	9	114 162	152 216
Mise en oeuvre du protocole PPCR hors grade à accès fonctionnel		A	Corps de commandement	01-2022	12	243 126	243 126
Création d'emplois fonctionnels		A	SIC	01-2022	12	10 674	10 674

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
d'ingénieurs en chef des services techniques du MI							
GRAF des officiers		A	Corps de commandement	01-2022	12	544 142	544 142
Bonification d'ancienneté agents de catégorie C		C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	6 496 242	6 496 242
Haut de grille des officiers de police - A type		A	Corps de commandement	01-2022	12	3 076 968	3 076 968
Repyramidage au bénéfice des commissaires divisionnaires		A	Corps de conception et de direction	01-2022	12	424 350	424 350
Modification grilles PAT C1, C2 et C3		C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	2 912 529	2 912 529
Convergence ratio pro-pro catégories B et C		B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	760 488	760 488
Création d'un second concours interne de gardiens de la paix		B	Corps d'encadrement et application	01-2022	12	777 177	777 177
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC		B	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2022	12	162 081	162 081
Réduction de la scolarité des CEA (effet extension année pleine de la mesure antérieure)		B	Corps d'encadrement et application	01-2022	12	-1 790 550	-1 790 550
GRAF échelon sommital de grille des officiers		A	Corps de commandement	01-2022	12	4 688 550	4 688 550
Mise en oeuvre d'un plan d'action pour les personnels administratifs et techniques		A B C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	928 361	928 361
Poursuite de la mise en oeuvre du GRAF du corps de conception et de direction	24	A	Corps de conception et de direction	01-2022	12	150 075	150 075
Création d'emplois de Responsables d'unité locale de proximité (RULP) et de Majors échelon exceptionnel (MEEEX)	300	B	Corps d'encadrement et application	06-2022	7	340 483	583 685
Création de postes MEEEX et RULP pour compenser la déflation du corps de commandement	446	B	Corps d'encadrement et d'application	06-2022	7	271 688	465 751
Repyramidage du corps d'encadrement et d'application (taux pro-pro brigadier-chef et major)	1 294	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	-589 084	-589 084
Reclassement des ASPTS dans le corps des techniciens de PTS	1 491	C	Personnels PTS	01-2022	12	846 014	846 014
Mesures indemnitaires						22 859 571	22 859 571
Revalorisation IRP (GRAF, postes difficiles, chef de service...)		A	Corps de commandement	01-2022	12	336 600	336 600
Rupture conventionnelle		A, B et C	Tous corps	01-2022	12	1 319 201	1 319 201
Prime de fidélisation territoriale dans la FPE ("prime 93")		A, B, C	Personnels actifs et PATS	01-2022	12	286 538	286 538
Filière administrative - convergence indemnitaire		A,B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	3 537 514	3 537 514
Majoration prime de fidélisation		A et B	Personnels actifs PN	01-2022	12	2 200 000	2 200 000
Revalorisation IFSE des infirmières		A	Contractuels	01-2022	12	35 260	35 260
Prime de résultats exceptionnels (PRE) : valorisation des missions exposées et des formateurs		A, B et C	Tous corps	01-2022	12	2 000 000	2 000 000
Mesures en faveur de la PTS		A	PTS	01-2022	12	29 361	29 361
Recotation de l'IPTS en fonction de l'exposition des postes		A, B et C	PTS	01-2022	12	903 000	903 000
Extension de la prime de fidélisation à la CSP de Grenoble		A et B	Personnel actif PN	01-2022	12	93 063	93 063
Allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage »		A	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	101 000	101 000
Alignement du montant mensuel de référence de l'IRP des fonctionnaires détachés dans l'emploi de commandant	30	A	Corps de commandement	01-2022	12	22 440	22 440

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
divisionnaire fonctionnel							
Extension de l'application du référentiel de rémunération des contractuels de la DGSI au SCRT, à la DRPP et à la SDAO	33	Contractuels	Contractuels	01-2022	12	146 867	146 867
Revalorisation de l'indemnité de plongée	34	A et B	Personnels actifs PN	01-2022	12	7 942	7 942
Indemnité temporaire de mobilité (ITM) pour les PAT (SG)	80	A, B, C	Personnel administratif	01-2022	12	3 200	3 200
Création de 50 postes difficiles et de 50 postes très difficiles pour le corps de conception et de direction (IRP)	100	A+	Corps de conception et de direction	01-2022	12	257 659	257 659
Indemnité temporaire de mobilité (ITM) - pour les actifs et la PTS (PN)	150	A, B, C	Personnels actifs et PTS	01-2022	12	360 000	360 000
Création d'une indemnité au bénéfice des CRS montagne	170	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	1 286 457	1 286 457
Création de 100 postes de chef de service et de 100 postes difficiles pour le corps de commandement (IRP)	200	A	Corps de commandement	01-2022	12	652 905	652 905
Versement de la majoration d'IRP de 30% aux officiers assurant l'intérim sur un poste classé difficile	1 122	A	Corps de commandement	01-2022	12	121 186	121 186
Réforme de la prime d'officier de police judiciaire	2 887	B	Corps d'encadrement et d'application	01-2022	12	5 697 663	5 697 663
Revalorisation de l'ISSPTS	2 979	A, B et C	PTS	01-2022	12	1 749 888	1 749 888
Revalorisation des policiers adjoints (indemnité d'exercice des fonctions)	4 753	Contractuels	Contractuels	01-2022	12	1 711 827	1 711 827
Total						52 117 108	58 693 337

Les mesures catégorielles se sont élevées à 52,12 M€ hors CAS Pensions en 2022 et correspondent notamment aux mesures déclinées ci-dessous.

25,29 M€ HCAS ont été dépensés au titre de la poursuite de la mise en œuvre des protocoles de la police nationale :

- 19,6 M€ au titre du protocole du 11 avril 2016 ;
- 5,69 M€ au titre du protocole du 19 décembre 2018 (réforme de la prime OPJ)

En LFI 2022, les dépenses de personnel associées au Beauvau de la sécurité étaient prévues à hauteur de 15 M€ HCAS. Les mesures ont été mises en œuvre progressivement en 2022 pour un montant total de 11,27 M€.

Certaines mesures ont été décalées sur l'exercice 2023, notamment la « banalisation de l'échelon exceptionnel de capitaine » (0,20 M€) la « revalorisation des élèves et des stagiaires du corps de commandement et du corps de conception et de direction (ISSP) » qui ne sera également effective qu'en 2023, avec néanmoins un effet rétroactif au 1^{er} mars 2022. La création du 11^e échelon pour les commissaires de police (0,58 M€), le dispositif de réduction de l'ancienneté requise pour l'avancement au grade de commandant (0,15 M€), la création de l'indemnité de logement expérimentale (0,75 M€) ont également fait l'objet d'un report sur 2023.

Par ailleurs, les mesures indemnitaires suivantes introduites en PLF 2022 ont porté sur l'exercice courant :

- la revalorisation de l'indemnité de plongée (0,01 € HCAS) ;
- la modification de l'indemnité de responsabilité et de performance (IRP) pour permettre aux officiers effectuant l'intérim d'un poste difficile de bénéficier du niveau de rémunération afférent (0,12 € HCAS) ;
- la modification de l'IRP pour assurer aux officiers détachés dans l'emploi fonctionnel un montant de référence d'IRP correspondant à leur grade (0,02 € HCAS) ;
- l'ouverture aux personnels de la police nationale du bénéfice de l'indemnité temporaire de mobilité (0,36 € HCAS).

Enfin, plusieurs mesures sont intervenues en gestion en 2022 pour un montant de 15,16 M€ :

- la rupture conventionnelle (1,32 M€ HCAS) ;
- l'allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage » (0,10 M€ HCAS) ;
- la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C (2,91 M€ HCAS) ;
- la bonification d'ancienneté agents de catégorie C (6,5 M€ HCAS) ;
- pour la filière administrative - convergence indemnitaire (3,54 M€ HCAS) ;
- la revalorisation de l'IFSE des infirmières (0,04 M€ HCAS) ;
- la convergence ratio pro-pro catégories B et C (0,76 M€ HCAS) ;

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Logement	1 532	22 276 863		22 276 863
Famille, vacances	75 639	8 718 571		8 718 571
Mutuelles, associations		2 532 041		2 532 041
Prévention / secours		1 468 948		1 468 948
Autres	83	62 033 765		62 033 765
Total		97 030 188		97 030 188

Les moyens consacrés à l'action sociale sont répartis comme suit :

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur du logement

En matière de politique du logement, les résultats obtenus reflètent des réalisations dynamiques des dispositifs : +15,64 % par rapport à 2021 pour les crédits dédiés aux réservations de logements et une stabilité des dépenses pour le prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur.

Sur le volet offre de logements, 690 nouveaux logements ont été réservés dont 23 en région (21 dans les Bouches-du-Rhône et 2 en Isère) et 349 logements en Île-de-France (+245 logements réservés et +32 logements livrés par rapport à 2021) pour un montant de 28,01 M€ en AE et 21,72 M€ en CP. 1 310 agents du ministère de l'intérieur affectés en Île-de-France ont été logés dans le parc social ministériel.

Concernant le dispositif du prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur (PTZMI), l'année 2022 montre une baisse du nombre de demandes étroitement liée à l'augmentation des taux d'intérêt des prêts immobiliers associée à un durcissement des conditions d'octroi de crédits immobiliers principaux par les banques. En conséquence, se sont 215 nouveaux prêts et 228 dossiers d'assurance qui ont été financés pour un montant de dépenses, resté stable, de 0,45 M€ en CP.

En outre, un montant de 0,10 M€ en AE/CP a financé des dépenses diverses liées au logement, notamment la taxe foncière de l'immeuble du Kremlin-Bicêtre destiné au logement des policiers affectés à la préfecture de police de Paris, au nouveau dispositif de colocation et à l'hébergement d'urgence pour les agents en situation de rupture d'hébergement.

Un montant de 96 117,80 € en AE/CP correspondant aux dépenses liées au logement du poste « Autres dépenses d'action sociale » a été imputé à tort sur la ligne de dépenses « Subvention T3 ».

Cette politique active du logement contribue à la qualité de vie et à la fidélisation des personnels du ministère affectés en Île-de-France et dans les grands bassins d'emploi en région.

En 2022, les dépenses exécutées en matière de logement s'élèvent à 28,52 M€ en AE et 22,28 M€ en CP sur le titre 3.

– Dépenses au titre de la politique ministérielle en faveur de l'enfance

La politique ministérielle en faveur de l'enfance, au bénéfice de l'ensemble des agents du ministère, vise à développer le nombre de places de crèche et des solutions de garde adaptées aux horaires atypiques (dispositif MAMHIQUE), dont le surcoût horaire est pris en charge par le ministère, au travers d'un réseau d'assistantes maternelles géré par le prestataire Mutualité Bretagne santé services, à contribuer sous forme d'aides préfinancées (CESU) à la garde des enfants et à financer la prestation de l'arbre de Noël des enfants des policiers.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- la réservation de places en crèche : le parc ministériel de berceaux s'élève à 830 places au 31 décembre 2022 et a été financé pour un montant de 5,1 M€ en AE et 5,4 M€ en CP ;
- 218 places en horaires atypiques (19h-7h) (dont 74 nouvelles places) financées pour un montant de 165 106 € en AE et 211 743 € en CP ;
- les dispositifs du chèque emploi service universel (CESU) permettant aux agents de financer leurs frais de garde d'enfants pour un montant de 1,69 M € en AE et 1,19 M€ en CP ;
- le CESU monoparental 0-12 ans se maintient globalement à son niveau avec 1 838 chéquiers délivrés contre 1 930 en 2021 ;
- le CESU couple 6-12 ans enregistre une légère baisse de 5 % après avoir connu une hausse exponentielle de près de 95 % en 2021 : 3 529 chéquiers remis contre 3 711 en 2021.
- l'arbre de Noël, financé à hauteur de 1,98 M€ en AE et 1,91 M€ en CP, a bénéficié à 69 224 enfants contre 73 111 enfants en 2021 soit une baisse de 6 % du nombre d'enfants (- 7 % en 2021 par rapport à 2020).

Un montant de 464 213,20 € en AE et 396 958,50 € en CP correspondant aux dépenses du poste « Arbre de Noël » a été imputé à tort sur la ligne de dépenses « Subvention T3 ».

Le montant du budget consacré à l'enfance en 2022 s'élève au total à 8,95 M€ en AE et 8,71 M€ en CP.

– Autres dépenses d'action sociale

En 2022, 93 actions ont été dédiées à l'aide à l'insertion des personnes handicapées (AIPH) pour un montant de 128 023 € en AE et 127 980 € en CP. Ces actions ont concerné 83 agents.

En 2022, le programme a procédé aux versements de sa contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 61,9 M€ en AE et en CP, dont 29,3 M€ au titre de 2021 dus en 2022 et 32,6 M€ de régularisation au titre de l'année 2019.

– Subventions aux associations

Par ailleurs, des subventions ont été allouées aux opérateurs sociaux (associations et fondation), œuvrant pour le compte du ministère, à hauteur de 2,53 M€. Les associations de la police nationale bénéficiaires sont FLAG ! et la fédération sportive de la police nationale, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens signées avec le ministère de l'intérieur. Une subvention est également allouée à la fondation Jean Moulin pour l'emploi d'un moniteur de sport.

– Programme de mobilisation contre le suicide (PMS)

Sur le volet accompagnement des personnels de police, les dépenses du programme de mobilisation contre le suicide (PMS) de 1,47 M€ (+107 % par rapport à 2021) ont permis le financement d'actions de prévention, de formation et d'amélioration des conditions de travail, qui sont autant de ressources dans la lutte contre le suicide. Au titre du PMS, deux associations sont subventionnées dans le cadre de protocoles signés en 2021 avec Policiers Entraide Prévention Suicide PEPS/ SOS policiers en détresse et Alerte Police en Souffrance (APS) (20 000 € pour PEPS et 15 000 € pour APS).

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

■ GÉNÉRALISATION - EQUIPEMENT NUMÉRIQUE MOBILE DU PRIMO-INTERVENANT NEOGEND/NEOPOL

Le projet NEOPOL s'inscrit dans le plan de modernisation de la sécurité intérieure. Il vise à doter les agents des forces de sécurité d'un outil numérique mobile sécurisé.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- équiper les agents de terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) afin de leur permettre de réaliser une partie de leur mission en mobilité ;
- développer un nouveau modèle de mobilité moins centré sur le véhicule ;
- améliorer la sécurité des intervenants et l'efficacité des interventions ;
- renforcer la relation sécurité intérieure/population dans le cadre des missions de sécurité du quotidien ;
- moderniser et simplifier les processus de travail pour les agents en les dotant d'outils numériques adaptés à leurs missions.

Au 31 décembre 2022, 92 000 unités ont été déployées. 34 000 terminaux supplémentaires seront déployés au cours du premier semestre 2023.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0176-06
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	27,07	17,00	8,91	7,67	37,71	9,28	12,87	28,41	9,17	12,97	8,42	15,00	25,27	54,64	116,56	116,56
Titre 2	5,40	5,40	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	3,10	3,10	18,50	18,50
Total	32,47	22,40	11,41	10,17	40,21	11,78	15,37	30,91	11,67	15,47	10,92	17,50	28,37	57,74	135,06	135,06

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,90	135,06	+578,69 %
Durée totale en mois	60	144	+140,00 %

L'évolution du coût et de la durée du projet s'expliquent par la réussite de l'expérimentation conduite et par la décision de poursuivre le projet et de doubler le nombre d'équipements mis à la disposition des policiers.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

A la suite de la réussite du premier marché, l'accord cadre NEO a donc été renouvelé. Ce nouveau support juridique prévoit que l'ensemble des crédits d'engagements réservés à la location des terminaux soient engagés dès 2021 pour toute la durée du marché (31,7 M€).

Cet outil numérique mobile améliore l'efficacité et la rapidité du travail quotidien des forces de sécurité, augmentant ainsi leur présence sur le terrain et leur proximité avec les citoyens, tout en renforçant l'efficacité du contrôle.

Le coût total du projet augmente à mesure que le parc de terminaux en circulation augmente. En 2022, le coût de la location d'un terminal s'élève à 7,4 € par mois. A cela, il convient d'ajouter la part fixe de maintien en condition opérationnelle dont le coût est de 1,3 M€ par an.

MARCHÉS DE PARTENARIAT**AOT-LOA / SÉLESTAT**

L'opération de Sélestat concerne la construction d'un hôtel de police pour un montant actualisé de 17 M€. Cette construction de 675 m² de surface hors œuvre nette a été livrée le 31 mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006 et la LOA est conclue jusqu'en 2049.

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
	AE	CP							
Investissement	8 000 000 989 283	8 000 000 988 689	0 59 223	0 59 223	0 140 738	0 141 332	0 150 986	0 153 083	0 6 511 831
Fonctionnement	1 000 000 367 912	1 000 000 397 477	0 0	0 5 748	0 20 244	0 20 244	0 20 851	0 21 832	0 599 909
Financement	8 000 000 2 736 124	8 000 000 2 735 123	0 189 978	0 189 978	0 248 682	0 249 683	0 246 607	0 240 911	0 4 331 134

AOT-LOA / MEAUX

L'opération de Meaux comprend la construction d'une annexe des services de la sécurité publique pour 257 agents et d'un cantonnement de CRS de 155 chambres. Les bâtiments, de plus de 8 810 m² de surface hors œuvre nette (SHON), ont été livrés en septembre 2008 pour un coût global de 63,3 M€ TTC. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées correspondent à des révisions de prix.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	34 285 824	34 285 824	0	0	0	0	0	0	0
	18 057 787	18 629 670	2 157 740	2 165 103	2 262 822	2 185 882	2 382 250	2 492 725	6 932 500
Fonctionnement	9 028 555	9 170 209	898 903	995 108	929 915	896 341	764 843	780 140	1 402 476
	9 028 555	9 170 209	898 903	995 108	929 915	896 341	764 843	780 140	1 402 476
Financement	13 322 229	13 247 240	574 407	576 375	480 364	457 508	381 409	274 941	198 437
	13 322 229	13 247 240	574 407	576 375	480 364	457 508	381 409	274 941	198 437

AOT-LOA / SAINT LOUIS

L'opération de Saint-Louis correspond à la construction d'un hôtel de police pour 65 agents. Cet immeuble de 1 700 m² de surface hors œuvre nette pour un montant de 11,87 M€ a été livré le 1^{er} mars 2011.

La convention-cadre a été signée en 2007 et la LOA est conclue jusqu'en 2041.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	5 050 000	5 050 000	0	0	0	0	0	0	0
	715 727	788 845	100 267	124 438	106 263	106 263	112 617	119 351	3 895 775
Fonctionnement	1 821 840	1 821 840	0	0	0	0	0	0	0
	613 428	613 428	85 347	85 347	72 959	72 959	77 920	83 219	888 967
Financement	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0
	2 333 214	2 331 697	213 125	267 303	207 130	207 130	200 776	194 042	1 851 713

AOT-LOA / SAINT-CYR AU MONT-D'OR

L'opération de Saint-Cyr au Mont-d'or, d'une surface totale de 1 962 m² de SHON, comprend 50 chambres pour la partie résidence, 2 salles de 30 places (modulables) et un amphithéâtre de 50 places pour la partie formation. Le coût global actualisé est de 15,68 M€ TTC.

La notification du contrat est intervenue en mai 2006 et le bâtiment a été livré en avril 2008. La LOA est conclue jusqu'en 2026.

Les évolutions constatées par rapport au PAP 2022 correspondent à des révisions de prix.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	8 532 500	8 532 500	0	0	0	0	0	0	0
	6 495 890	5 180 810	367 046	680 382	367 046	584 914	367 046	367 046	568 426
Fonctionnement	1 809 293	1 809 293	265 661	63 000	246 397	243 332	226 110	204 746	342 336
	1 809 293	1 809 293	265 661	63 000	246 397	243 332	226 110	204 746	342 336
Financement	3 400 000	3 255 805	134 060	129 911	0	129 911	129 911	129 911	259 822
	3 400 000	3 255 805	134 060	129 911	0	129 911	129 911	129 911	259 822

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

AOT-LOA / MONTEREAU, CHATEAU-THIERRY, VOIRON ET MEYZIEU

L'opération de **Montereau**, dont le coût global est de 18,4 M€ TTC, correspond à la construction d'un commissariat de police de 2 154 m² de SHON, pour un effectif de 96 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Château-Thierry** concerne la construction d'un commissariat de police de 1 879 m² pour 77 agents, pour un montant global de 17,3 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Voiron**, pour un montant total de 16,9 M€ TTC, comprend la construction d'un commissariat de police de 1 590 m² de SHON, pour 90 agents. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

L'opération de **Meyzieu** concerne la construction d'un commissariat de police de 2 324 m² de SHON, pour 90 agents, pour une dépense totale de 19,7 M€ TTC. Le bâtiment a été livré le 17 mars 2009. La LOA est conclue jusqu'au 17 juillet 2027.

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	41 019 970 21 461 922	41 019 970 21 461 922	0 2 750 234	0 2 750 234	0 2 797 445	284 2 880 161	300 2 915 955	0 2 568 528	0 8 526 186
Fonctionnement	6 900 244 6 900 244	6 900 244 6 950 250	574 339 574 339	658 440 658 440	623 575 623 575	787 017 787 017	625 857 632 654	598 241 598 241	11 724 812 11 718 015
Financement	11 450 484 11 450 484	11 450 484 11 491 102	719 491 719 791	722 246 722 246	761 464 761 464	478 373 478 373	636 571 618 074	1 944 255 1 944 255	1 039 363 1 057 560

AOT-LOA / MULHOUSE

L'opération de Mulhouse, dont le coût global actualisé est de 82,84 M€, correspond à la construction d'un hôtel de police pour 424 agents (sécurité publique et police judiciaire). La livraison de cette construction de 8 383 m² de surface hors œuvre nette (SHON) a été effectuée le 3 octobre 2011.

La convention-cadre a été signée en 2006. La LOA est conclue jusqu'en 2054.

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
AE CP									
Investissement	30 700 000 3 219 685	30 700 000 3 219 685	0 430 800	0 448 295	0 465 507	0 475 171	0 491 620	0 516 518	0 25 575 870
Fonctionnement	9 656 944 1 869 319	9 656 944 1 869 319	0 187 451	0 190 000	0 190 263	0 195 282	0 201 140	0 207 174	1 985 258 8 986 855
Financement	40 500 000 10 970 653	40 500 000 10 970 653	0 1 240 506	0 1 240 506	0 1 223 137	0 1 218 911	0 1 208 320	0 1 189 456	0 24 667 928

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 2 032 500 298	CP ouverts en 2022 * (P1) 1 529 955 551
AE engagées en 2022 (E2) 1 851 051 228	CP consommés en 2022 (P2) 1 496 992 189
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 144 219 186	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 296 137 115
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 37 229 884	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 200 855 074

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 1 019 290 242					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 92 441 403					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 1 111 731 645	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 296 137 115	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 815 594 530	
AE engagées en 2022 (E2) 1 851 051 228	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 1 200 855 074	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 650 196 154	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 1 465 790 684	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 444 302 281
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 1 021 488 403

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 concernent le domaine immobilier pour près de 65 % (26 % fonctionnement, 38,5 % investissement), les équipements et moyens mobiles pour 10,8 %. Le solde se répartit entre informatique, fonctionnement courant et autres domaines.

Justification par action

ACTION

01 – Ordre public et protection de la souveraineté

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Ordre public et protection de la souveraineté	1 467 793 550 1 273 045 706		1 467 793 550 1 274 152 874	1 467 793 550 1 273 045 706		1 467 793 550 1 274 152 874
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	75 738 148 44 171 379	1 092 196	75 738 148 45 263 574	75 738 148 44 171 379	1 097 519	75 738 148 45 268 897
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299	1 392 055 402 1 228 874 327	14 972	1 392 055 402 1 228 889 299

L'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » rassemble les activités qui concourent à la maîtrise des troubles à l'ordre public et à la réduction des menaces.

Elle retrace l'engagement des forces de police dans les domaines suivants :

- **le maintien de l'ordre** c'est-à-dire, pour l'essentiel, la police des manifestations, des rassemblements et des attroupements ;
- **la protection**, sous ses différentes formes (protection des autorités et des personnalités, protection des bâtiments officiels et des lieux sensibles) qui peut être temporaire ou permanente ;
- **le renseignement**, qui a pour finalité de donner à l'autorité locale (Préfet) ou nationale (Gouvernement) les informations nécessaires pour lutter contre les atteintes à la sécurité de nos concitoyens et des institutions, et prévenir les troubles à l'ordre public.

18 465 ETP contribuent aux activités de l'action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » qui recouvre deux fonctions : « maintien de l'ordre et protection spécialisée » et « renseignement ».

Les 12 765 ETP de la fonction « maintien de l'ordre et protection spécialisée » sont ainsi répartis :

- une partie des effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), de la sécurité publique, de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) et des directions territoriales de la police nationale (DTPN), soit 10 861 ETP ;
- la totalité (par convention) des effectifs du service de recherche assistance intervention et dissuasion (RAID) et du service de la protection (SDLP) pour un total de 1 904 ETP.

Les effectifs des compagnies républicaines de sécurité (CRS), sécurité publique (SP), préfecture de police (PP) et des directions territoriales de la police nationale (DTPN) figurent à titre indicatif sur cette action sur la base des informations issues de la main courante de la police nationale.

La fonction « renseignement » intègre par convention la totalité des effectifs de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et du service national des enquêtes administratives de sécurité (SNEAS). Cependant, à Paris et dans les départements de la petite couronne, la fonction « renseignement » est assurée par une partie des effectifs de la direction du renseignement de la préfecture de police. Sur le reste du territoire, les effectifs des services du renseignement territorial de la sécurité publique y concourent également.

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 467 793 550	1 273 045 706	1 467 793 550	1 273 045 706
Rémunérations d'activité	881 822 746	761 256 084	881 822 746	761 256 084
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	45 502 054	26 103 663	45 502 054	26 103 663
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	836 320 692	735 152 421	836 320 692	735 152 421
Cotisations et contributions sociales	581 574 623	504 800 710	581 574 623	504 800 710
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	30 009 251	17 783 563	30 009 251	17 783 563
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	551 565 372	487 017 147	551 565 372	487 017 147
Prestations sociales et allocations diverses	4 396 181	6 988 911	4 396 181	6 988 911
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets	226 843	284 153	226 843	284 153
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets	4 169 338	6 704 758	4 169 338	6 704 758
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 107 168		1 112 491
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 107 168		1 112 491
01.01 – Ordre public et protection de la souveraineté - Administration centrale et cabinets		1 092 196		1 097 519
01.02 – Ordre public et protection de la souveraineté - Hors administration centrale et cabinets		14 972		14 972
Total	1 467 793 550	1 274 152 874	1 467 793 550	1 274 158 197

ACTION

02 – Sécurité et paix publiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Sécurité et paix publiques	3 370 144 824		3 370 144 824	3 370 144 824		3 370 144 824
	3 543 593 285		3 543 593 285	3 543 593 285		3 543 593 285
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	173 899 472		173 899 472	173 899 472		173 899 472
	179 338 917		179 338 917	179 338 917		179 338 917
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	3 196 245 352		3 196 245 352	3 196 245 352		3 196 245 352
	3 364 254 368		3 364 254 368	3 364 254 368		3 364 254 368

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe :

- **les missions de lutte contre la délinquance** (prévention et répression des crimes et délits, activités de surveillance et d'assistance, sauvegarde des personnes et sauvegarde des biens) ;
- **l'exercice de la police administrative**, hormis dans les domaines de la sécurité routière et des étrangers qui font, l'un et l'autre, l'objet d'une action séparée ;

• **les fonctions d'accueil et de contact avec les usagers** (et en particulier celui des victimes) intègrent les forces de sécurité publique et de la préfecture de police ainsi que les compagnies de service général des CRS.

L'action 02 « Sécurité et paix publiques » regroupe 51 397 ETP sur des fonctions de lutte contre la délinquance générale et d'accueil des citoyens. Ces effectifs sont composés de :

- 32 476 ETP pour la sécurité publique ;
- 12 653 ETP pour la préfecture de police (en particulier de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne) ;
- 4 041 ETP pour les CRS ;
- 2 227 ETP pour les directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 370 144 824	3 543 593 285	3 370 144 824	3 543 593 285
Rémunérations d'activité	2 024 719 595	2 118 998 507	2 024 719 595	2 118 998 507
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	104 475 531	107 083 826	104 475 531	107 083 826
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 920 244 064	2 011 914 681	1 920 244 064	2 011 914 681
Cotisations et contributions sociales	1 335 331 325	1 405 140 758	1 335 331 325	1 405 140 758
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	68 903 096	71 272 901	68 903 096	71 272 901
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	1 266 428 229	1 333 867 857	1 266 428 229	1 333 867 857
Prestations sociales et allocations diverses	10 093 904	19 454 020	10 093 904	19 454 020
02.01 – Sécurité et paix publiques - Administration centrale et cabinets	520 845	982 191	520 845	982 191
02.02 – Sécurité et paix publiques - Hors administration centrale et cabinet	9 573 059	18 471 829	9 573 059	18 471 829
Total	3 370 144 824	3 543 593 285	3 370 144 824	3 543 593 285

ACTION

03 – Sécurité routière

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Sécurité routière	470 684 852		470 684 852	470 684 852		470 684 852
	430 235 468		430 235 468	430 235 468		430 235 468
03.01 – Sécurité routière -	24 287 339		24 287 339	24 287 339		24 287 339

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Administration centrale et cabinet	21 898 987		21 898 987	21 898 987		21 898 987
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	446 397 513		446 397 513	446 397 513		446 397 513
	408 336 481		408 336 481	408 336 481		408 336 481

L'action 03 « Sécurité routière », dont l'objectif est d'améliorer la sûreté des déplacements routiers par la prévention des conduites à risque et le respect des règles applicables aux déplacements routiers, porte sur :

- la **police administrative de la route**, les missions de **police judiciaire** liées à la répression des infractions et au traitement des accidents routiers ;
- les **actions de communication et d'information** à destination des usagers de la route et des futurs conducteurs (sensibilisation dans les écoles notamment).

Elle mobilise à titre principal les effectifs de la sécurité publique, les unités de compagnies républicaines de sécurité, les services de la préfecture de police et aussi les effectifs des directions territoriales de la police nationale.

Elle participe également à la politique transversale « Sécurité routière », retracée dans un document de politique transversale (DPT), et dont le délégué interministériel à la sécurité routière est chef de file.

L'action 03 « Sécurité routière » regroupe 6 240 ETP. Ces effectifs sont composés de :

- 2 872 ETP de la sécurité publique ;
- 1 173 ETP de la préfecture de police (en particulier de la direction de l'ordre public et de la circulation) ;
- 1 896 ETP des CRS ;
- 299 ETP des directions territoriales de la police nationale.

Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	470 684 852	430 235 468	470 684 852	430 235 468
Rémunérations d'activité	282 778 602	257 272 278	282 778 602	257 272 278
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	14 591 376	13 095 159	14 591 376	13 095 159
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	268 187 226	244 177 118	268 187 226	244 177 118
Cotisations et contributions sociales	186 496 504	170 601 235	186 496 504	170 601 235
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	9 623 220	8 683 604	9 623 220	8 683 604
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	176 873 284	161 917 631	176 873 284	161 917 631
Prestations sociales et allocations diverses	1 409 746	2 361 955	1 409 746	2 361 955
03.01 – Sécurité routière - Administration centrale et cabinet	72 743	120 224	72 743	120 224
03.02 – Sécurité routière - Hors administration centrale et cabinets	1 337 003	2 241 731	1 337 003	2 241 731
Total	470 684 852	430 235 468	470 684 852	430 235 468

ACTION**04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Police des étrangers et sûreté des transports internationaux	1 060 938 948		1 060 938 948	1 060 938 948		1 060 938 948
	980 058 037	1 126	980 059 163	980 058 037	1 126	980 059 163
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	54 744 450		54 744 450	54 744 450		54 744 450
	765 766 327	1 126	765 767 454	765 766 327	1 126	765 767 454
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	1 006 194 498		1 006 194 498	1 006 194 498		1 006 194 498
	214 291 710		214 291 710	214 291 710		214 291 710

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » intègre plusieurs aspects :

- **le contrôle des personnes aux frontières, la lutte contre l'immigration clandestine et le démantèlement des filières** qui l'organisent ;
- **la sûreté des moyens de transports internationaux** (aéroports, ports et trains internationaux), cette mission étant généralement attribuée aux services en charge de la lutte contre l'immigration illégale.

Ce sont principalement les effectifs de la police aux frontières, de la sécurité publique, des compagnies républicaines de sécurité et de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police qui concourent à cette action.

L'action 04 « Police des étrangers et sûreté des transports internationaux » regroupe 14 215 ETP sur des fonctions de contrôle des flux migratoires, de sûreté des transports et de lutte contre l'immigration clandestine.

Par convention, la totalité des effectifs de la police aux frontières (PAF) est affectée à cette action. Contribue également à cette action une partie des effectifs de la sécurité publique, de la préfecture de police, des CRS et des DTPN. À Paris et en Petite Couronne, les missions de police de l'immigration sont à titre principal assurées par une partie des effectifs de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police. Cette répartition indicative des effectifs est issue des données restituées par la main courante de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 060 938 948	980 058 037	1 060 938 948	980 058 037
Rémunérations d'activité	637 416 140	586 055 270	637 416 140	586 055 270
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	32 890 673	456 283 581	32 890 673	456 283 581

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	604 525 467	129 771 689	604 525 467	129 771 689
Cotisations et contributions sociales	420 344 697	388 622 334	420 344 697	388 622 334
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	21 689 786	307 017 200	21 689 786	307 017 200
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	398 654 911	81 605 134	398 654 911	81 605 134
Prestations sociales et allocations diverses	3 178 111	5 380 434	3 178 111	5 380 434
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets	163 991	2 465 546	163 991	2 465 546
04.04 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Hors administration centrale et cabinets	3 014 120	2 914 887	3 014 120	2 914 887
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 126		1 126
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 126		1 126
04.03 – Autres actions relatives à la police des étrangers et à la sûreté des transports internationaux - Administration centrale et cabinets		1 126		1 126
Total	1 060 938 948	980 059 163	1 060 938 948	980 059 163

ACTION

05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Missions de police judiciaire et concours à la justice	3 194 736 209		3 194 736 209	3 194 736 209		3 194 736 209
	3 250 273 857		3 250 273 857	3 250 273 857		3 250 273 857
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	164 848 388		164 848 388	164 848 388		164 848 388
	149 589 274		149 589 274	149 589 274		149 589 274
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	3 029 887 821		3 029 887 821	3 029 887 821		3 029 887 821
	3 100 684 583		3 100 684 583	3 100 684 583		3 100 684 583

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » rassemble l'ensemble des activités de police judiciaire et des missions réalisées au profit de la justice ou de l'administration pénitentiaire, c'est-à-dire :

- la **recherche** et la **constatation des infractions pénales**,
- le **rassemblement des preuves**,
- la **recherche des auteurs** et de leurs complices,
- leur **arrestation** et leur **déferrement** aux autorités judiciaires compétentes.

L'action 05 « Missions de police judiciaire et concours à la justice » regroupe 47 143 ETP sur des missions d'investigations, d'enquêtes et de recherche, de coopération internationale en matière judiciaire et de police technique et scientifique.

Par convention, la totalité des effectifs de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police sont affectés à cette action. Une partie des effectifs de la direction centrale de la sécurité publique, de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, de la direction de l'ordre public et de la circulation et des directions territoriales de la police nationale contribue également à cette action, sur la base des restitutions de la main courante de la police nationale. Figurent également sur cette action, les effectifs affectés au Service National de Police Scientifique (SNPS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	3 194 736 209	3 250 273 857	3 194 736 209	3 250 273 857
Rémunérations d'activité	1 919 345 928	1 943 599 306	1 919 345 928	1 943 599 306
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	99 038 250	89 799 012	99 038 250	89 799 012
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 820 307 678	1 853 800 294	1 820 307 678	1 853 800 294
Cotisations et contributions sociales	1 265 821 940	1 288 830 829	1 265 821 940	1 288 830 829
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	65 316 412	58 939 343	65 316 412	58 939 343
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	1 200 505 528	1 229 891 486	1 200 505 528	1 229 891 486
Prestations sociales et allocations diverses	9 568 341	17 843 722	9 568 341	17 843 722
05.01 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Administration centrale et cabinets	493 726	850 918	493 726	850 918
05.02 – Missions de police judiciaire et concours à la justice - Hors administration centrale et cabinets	9 074 615	16 992 804	9 074 615	16 992 804
Total	3 194 736 209	3 250 273 857	3 194 736 209	3 250 273 857

ACTION

06 – Commandement, ressources humaines et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	757 487 856	1 691 324 704	2 448 812 560	757 487 856	1 322 559 894	2 080 047 750
	808 198 184	1 849 942 934	2 658 141 118	808 198 184	1 495 878 571	2 304 076 755
06.01 – Formation		41 844 509	41 844 509		41 844 509	41 844 509
	54	23 457 791	23 457 845	54	22 391 961	22 392 015
06.02 – Action sociale		37 417 671	37 417 671		36 547 671	36 547 671
		100 421 611	100 421 611		93 863 847	93 863 847
06.03 – Immobilier		404 246 386	404 246 386		171 648 537	171 648 537
		449 465 713	449 465 713		182 395 639	182 395 639
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL		90 930 422	90 930 422		94 240 760	94 240 760
		91 419 385	91 419 385		84 145 642	84 145 642

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06.07 – Soutien (autres dépenses)	718 401 482	1 116 885 716	1 835 287 198	718 401 482	978 278 417	1 696 679 899
	180 164 029	1 185 178 399	1 365 342 428	180 164 029	1 113 081 447	1 293 245 476
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	39 086 374		39 086 374	39 086 374		39 086 374
	628 034 101	35	628 034 136	628 034 101	35	628 034 136

L'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique » (11 722 ETP) comprend l'ensemble des fonctions de soutien qui ont pour finalité de contribuer à la réalisation des autres actions du programme et s'organise autour de trois pôles : **Commandement, études et coopération internationale ; Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels et Gestion des moyens.**

L'ensemble des moyens de fonctionnement et d'équipement mutualisés entre les actions du programme figurent au sein de cette action : crédits immobiliers, crédits informatiques, programmes logistiques nationaux, formation, gestion des ressources humaines et financières, action sociale et en faveur de l'accompagnement des personnels.

La sous-action « Commandement, études et coopération internationale » rassemble les fonctions d'état-major (commandement, organisation des services, prospective) et les activités de coopération internationale (hors domaine judiciaire qui relève de l'action 5). Elle prend en compte les effectifs de la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS), du cabinet du directeur général de la police nationale et de l'inspection générale de la police nationale (IGPN).

La sous-action « Gestion des ressources humaines, formation et soutien des personnels » regroupe le recrutement, la formation et la gestion des personnels ainsi que les affaires sociales. Les services concernés sont la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) et la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale (DCRFPN). S'y ajoutent les directions zonales et territoriales au recrutement et de la formation (DZRFPN et DTRFPN), ainsi que les écoles de police.

La sous-action « Gestion des moyens » concerne les activités centrées sur les équipements, les infrastructures, l'informatique et la gestion financière. Les services concernés sont principalement l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	89 850 308	0	71 086 273
Total	0	89 850 308	0	71 086 273

Le décret de transfert du 23 mars 2022 a abondé le programme 176 de 107,4 M€ en AE et 105,9 M€ en CP. De ces crédits, 44,3 M€ en AE et 42,8 M€ en CP ont été consacrés à des dépenses numériques, 36,6 M€ en AE et 19,3 M en CP à des dépenses immobilières et 9 M€ en AE/CP à des dépenses d'équipement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	757 487 856	808 198 184	757 487 856	808 198 184
Rémunérations d'activité	455 064 588	483 286 485	455 064 588	483 286 485
06.07 – Soutien (autres dépenses)	431 583 255	106 001 850	431 583 255	106 001 850
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	23 481 333	377 284 635	23 481 333	377 284 635
Cotisations et contributions sociales	300 154 072	320 474 760	300 154 072	320 474 760
06.07 – Soutien (autres dépenses)	284 666 122	71 559 378	284 666 122	71 559 378
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	15 487 950	248 915 382	15 487 950	248 915 382
Prestations sociales et allocations diverses	2 269 196	4 436 938	2 269 196	4 436 938
06.01 – Formation		54		54
06.07 – Soutien (autres dépenses)	2 152 105	2 602 800	2 152 105	2 602 800
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets	117 091	1 834 084	117 091	1 834 084
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 072 227 478	1 236 122 837	935 970 506	1 119 652 190
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 044 692 360	1 208 977 851	908 435 388	1 092 507 178
06.01 – Formation	41 844 509	23 482 627	41 844 509	22 373 256
06.02 – Action sociale	37 417 671	100 422 630	36 547 671	93 859 550
06.03 – Immobilier		60 672 504		36 965 084
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	65 569 752	79 887 097	68 790 079	73 635 478
06.07 – Soutien (autres dépenses)	899 860 428	944 512 958	761 253 129	865 673 774
06.08 – Soutien (autres dépenses) - Administration centrale et cabinets		35		35
Subventions pour charges de service public	27 535 118	27 144 986	27 535 118	27 145 013
06.01 – Formation		-27		
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 535 118	27 145 013	27 535 118	27 145 013
Titre 5 : Dépenses d'investissement	583 514 931	575 591 054	351 007 093	334 920 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	577 494 105	569 486 310	344 479 511	326 004 092
06.01 – Formation		22 358		18 705
06.02 – Action sociale		3 801		3 801
06.03 – Immobilier	402 096 386	388 793 209	169 498 537	145 400 557
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	19 339 844	8 919 343	18 923 099	8 421 928
06.07 – Soutien (autres dépenses)	156 057 875	171 747 599	156 057 875	172 159 101
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 020 826	6 104 744	6 527 582	8 916 774
06.03 – Immobilier				29 999
06.05 – Système d'information et de communication : hors ACROPOL	6 020 826	2 612 946	6 527 582	2 088 236
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 491 798		6 798 540
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 432 295	38 276 211	33 432 295	41 305 515
Transferts aux ménages		-5 315		
06.02 – Action sociale		-5 315		
Transferts aux entreprises		3 520 780		2 818 870
06.07 – Soutien (autres dépenses)		3 520 780		2 818 870
Transferts aux collectivités territoriales	27 991 567	27 483 283	27 991 567	27 483 283
06.07 – Soutien (autres dépenses)	27 991 567	27 483 283	27 991 567	27 483 283
Transferts aux autres collectivités	5 440 728	7 277 463	5 440 728	11 003 361
06.02 – Action sociale		495		495
06.07 – Soutien (autres dépenses)	5 440 728	7 276 968	5 440 728	11 002 866

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 150 000	-47 168	2 150 000	
Dotations en fonds propres	2 150 000	-47 168	2 150 000	
06.01 – Formation		-47 168		
06.03 – Immobilier	2 150 000		2 150 000	
Total	2 448 812 560	2 658 141 118	2 080 047 750	2 304 076 755

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de titre 3 s'élèvent à 1 236,12 M€ en AE et 1 119,65 M€ en CP.

Les dépenses se répartissent entre les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) pour un montant de 1 208,96 M€ en AE et de 1 092,49 M€ en CP et les subventions pour charges de service public pour 27,16 M€ en AE et en CP.

Dans le référentiel d'exécution, elles sont ventilées entre le fonctionnement courant des services, l'entretien des moyens mobiles, les équipements des fonctionnaires de police, la modernisation technologique et des systèmes d'information, les dépenses immobilières ainsi que les dépenses d'action sociale et certaines subventions.

- **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES : 370,61 M€ EN AE ET 298,68 M€ EN CP**

- Dépenses de fonctionnement courant : 112,45 M€ en AE et 93,69 M€ en CP

Ce poste de dépense regroupe :

- les achats courants hors immobilier et dépenses opérationnelles (matériel de bureau, téléphonie, reprographie, affranchissement, dépenses de cohésion et de représentation) représentant 56,66 M€ en AE et 46,08 M€ en CP ;
- les frais médicaux liés aux maladies professionnelles et accidents de service, lorsqu'ils sont réglés directement au praticien pour 12,71 M€ en AE et 11,85 M€ en CP ;
- les dépenses liées à l'indemnisation des gardiens de fourrière représentant 19,42 M€ en AE et 15,65 M€ en CP ;
- les prestations diverses et études ressortent à 23,66 M€ en AE et 20,11 M€ en CP.

- Dépenses de formation : 23,64 M€ en AE et 22,85 M€ en CP

Un montant de 10,48 M€ a été consommé pour la formation continue des personnels du périmètre de la police nationale, à savoir :

- les formations organisées par les directions zonales au recrutement et à la formation de la police nationale (préparation des policiers à la lutte contre la menace terroriste, développement des capacités d'investigation en lien avec les mutations technologiques et les évolutions de la criminalité, l'amélioration des relations police-population, développement des compétences managériales des encadrants et de la prévention des risques psychosociaux, maîtrise des outils informatiques et transmissions, la qualification officier de police judiciaire, etc.) ;
- les formations organisées par les structures de formation nationales qui répondent aux besoins des services et directions actives (animateurs activités physiques et professionnelles, tireur qualifié, personnes ressources aux risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs (NRBC), permis C et D, stage motocycliste, etc.) ;
- les formations spécifiques des directions et services actifs dans leurs domaines métiers : formations en langues, techniques de protection rapprochée, réglementation transfrontalière, renseignement territorial sur les thématiques économiques et sociales, formations des sections de protection et d'intervention nouvelle génération, formations à la conduite spécialisée, drones et anti drones.

On note une tendance haussière qui s'inscrit dans le respect des préconisations de la LOPMI.

Ces crédits ont permis de financer, en outre, les formations professionnelles de mise à niveau ou d'amélioration des compétences des agents tout au long de leur carrière (formations des personnels administratifs, techniques et scientifiques, formations aux techniques d'enquêtes, aux techniques d'intervention, formations au renseignement, aux activités physiques et sportives, à la police technique et scientifique, à la gestion des ressources humaines et au

management, à la prévention des risques, à la réinsertion des adjoints de sécurité, compte personnel de formation, etc.).

Par ailleurs, 4,2 M€ ont été exécutés dans le cadre de l'alimentation des élèves en formation initiale (gardiens de la paix, policiers adjoints et cadets de la République) et 2,6 M€ pour le financement des périodes d'alternance des élèves gardiens de la paix.

- Dépenses de déplacement et de changement de résidence : 213,46 M€ en AE et 160,27 M€ en CP

- Les frais de déplacement (transport, et indemnités de mission) s'élèvent à 168,77 M€ en AE et 107,47 M€ en CP. Ces crédits intègrent notamment :
 - l'engagement du renouvellement de la convention relative à la carte de circulation destinée aux policiers affectés en Île-de-France pour la période 2023-2025, à hauteur de 87,23 M€ en AE, contre 75 M€ prévus en PAP en raison de la hausse tarifaire de la carte de circulation décidée par Île-de-France Mobilités en fin d'année 2022 (passage du tarif mensuel du pass Navigo de 75,20 € à 84,10 € à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
 - les dépenses relatives au dispositif « Voyager et Protéger » à hauteur de 33,4 M€ en AE et 31,9 M€ en CP ;
 - les congés bonifiés, à hauteur de 3,5 M€ en AE/CP, conformément à ce qui avait été annoncé en PAP (3,4 M€) ;
 - les autres frais de déplacement correspondant essentiellement aux frais de mission des agents. Ces dépenses, qui sont marquées par une inflation des coûts de transport, ont dû prendre en compte des frais liés à la sécurisation du référendum sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie (intervenu fin 2021 mais dont les frais de déplacement ont été constatés en 2022) ainsi que l'envoi de renforts en Corse dans le contexte des émeutes du début d'année 2022.
- l'indemnisation des frais de changement de résidence atteint 11,5 M€ en AE et en CP.

- Dépenses d'alimentation : 16,25 M€ en AE et 17,07 M€ en CP

Ces dépenses sont légèrement inférieures aux montants affichés dans le PAP (18,67 M€ en AE et 18,29 M€ en CP).

- Frais d'investigation, de renseignement, de protection et d'intervention (FIRPI) : 4,80 M€ en AE et CP

Ce montant est conforme au PAP.

• **DÉPENSES RELATIVES AUX MOYENS MOBILES : 135,16 M€ EN AE et 136,87 M€ EN CP**

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux moyens mobiles, pour un montant de 127,93 M€ en AE et 129,81 M€ en CP, sont supérieures en AE de 17,16 % et de 19,38 % en CP par rapport aux prévisions du PAP.

Les dépenses de fonctionnement liées aux moyens mobiles sont constituées :

- des dépenses d'entretien et de réparation, pour 47 M€ en AE et 48,19 M€ en CP, contre 45,33 M€ en AE et 45,31 M€ en CP annoncés en PAP. Cet écart est expliqué principalement par le surcoût lié à l'externalisation de l'entretien des véhicules et par l'augmentation du coût des pièces détachées ;
- les frais de péage d'un montant de 11,47 M€ en AE et 11,89 M€ en CP, contre 10,22 M€ en AE et 9,80 M€ en CP annoncés en PAP ;
- les dépenses de carburant d'un montant de 69,45 M€ en AE et 69,73 M€ en CP contre 53,63 M€ affichés au PAP. Cet écart est principalement dû à la hausse du prix des carburants,

Par ailleurs, au titre des moyens mobiles, 7,23 M€ en AE et 7,06 M€ en CP sont dépensés soit pour l'aménagement initial de véhicules nouvellement acquis, soit pour l'acquisition de cycles.

• **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DES FONCTIONNAIRES DE POLICE : 193,88 M€ EN AE ET 156,56 M€ EN CP :**

Les crédits alloués à l'équipement des fonctionnaires de police et aux services chargés de leur soutien en 2022 s'élèvent à un montant de 193,88 M€ en AE et 156,56 M€ en CP. Ces crédits comprennent :

- Dépenses d'habillement, de protection et d'intervention pour 105,98 € en AE et 64,35 M€ en CP :

Ces dépenses regroupent le marché d'externalisation de l'habillement, le renouvellement des matériels de protection des policiers (gilets pare-balles légers et lourds, casques, boucliers, effets pare-coups, etc.) et d'intervention (menottes, bâtons de défense, béliers, matériels de franchissement, gazeuses lacrymogènes, etc.).

- les dépenses d'habillement ont représenté en 2022 81,30 M€ en AE et 36,12 M€ en CP. En AE, l'exécution importante s'explique par l'avenant du plan de facturation du marché habillement intervenu en cours d'année qui couvre la période 2023-2024 jusqu'à la notification du prochain marché habillement (75 M€ en AE). En CP, l'écart entre la prévision du PAP et l'exécution s'explique d'une part par les difficultés des fournisseurs à produire les effets d'habillements en raison de la pénurie mondiale de matières premières et d'autre part par une sous-consommation sur les comptes à points des policiers.
- les dépenses consacrées aux moyens d'intervention et de protection des forces de police se sont élevées à 24,68 M€ en AE et 28,23 M€ en CP. Elles comprennent notamment :
 - Les dépenses liées aux acquisitions d'équipements de protection et d'intervention engagées en centrale par le SAILMI pour 19,73 M€ en AE et 24,11 M€ en CP qui comprennent notamment les équipements suivants :
 - 2,6 M€ pour la commande de pare-balles individuels masculins et féminins, ainsi que de gilets pare-balles lourds ;
 - 1,5 M€ pour les boucliers MO et 0,52 M€ de bâtons de défense ;
 - 1,9 M€ pour les dépenses de casques pare-coups MO et pare-balles ;
 - 0,8 M€ pour les casques des motocyclistes (et pièces détachés pour le MCO);
 - 2,1 M€ en pour les boucliers balistiques d'intervention souples et rigides ;
 - 0,6 M€ en pour près de 8700 paires de menottes ;
 - 0,23 M€ pour un peu plus de 7000 diffuseurs lacrymogènes,
 - 0,8 M€ pour le matériel de vision (monoculaire, binoculaire) ;
 - 3,2 M€ pour les matériels de vision dont 69 000 lampes tactiques individuelles Klarus ;
 - 0,3 M€ de matériels de protection individuelle COVID (masques, gels) ;
 - 0,5 M€ pour des dispositifs d'interception de véhicules (légers et lourds) ;
 - 0,8 M€ pour les matériels spécifiques au NRBC ;
 - Les dépenses directement effectuées par les services (4,95 M€ en AE et 4,12 M€ en CP) correspondant aux achats spécifiques (DCCRS, SNPS, PAF et PJ notamment).

- Achat d'armement et de munitions pour 31,91 M€ en AE et 36,77 M€ en CP

- En 2022, 5,59 M€ en AE et 11,72 M€ en CP ont été consacrés à l'armement des policiers pour notamment :
 - le renouvellement des armes (Glock 17 et 26, HK417 et HKG36, fusils à pompe et lanceurs multi-coups) ;
 - l'acquisition d'accessoires d'armements (11 000 étuis et 11 000 ceinturons);
 - l'acquisition de PIE T7, d'accessoires et de munitions.

L'écart entre les données du PAP et l'exécution (+1,86 M€ en AE et +7,94 M€ en CP) s'explique en CP par l'acquisition de PIE et d'armes et accessoires en avance de phase fin 2021, notamment grâce à la mobilisation du dégel de la réserve de précaution afin d'optimiser les stocks d'armes. Ces commandes ont été livrées au cours de l'exercice 2022.

- En ce qui concerne les munitions des forces de police, 26,32 M€ en AE et 25,05 M€ en CP ont été consommés, notamment pour les commandes suivantes :
 - 9,2 M€ en CP pour les munitions 9 MM de services et d'instructions ;
 - 1,2 M€ pour les munitions 5,56 MM ;
 - 6,5 M€ en CP pour la commande de plus de 472 000 dispositifs de maintien de l'ordre (grenades, dispositifs de propulsion à retardement et bouchons allumeurs).

L'écart entre le PAP et l'exécution constatée (+11,58 M€ en AE et +10,3 M€ en CP) s'explique par :

- la commande de 115 000 munitions MO supplémentaires pour le réassort du stock, suite aux différents événements (Corse, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Antilles) ;
- l'achat des munitions des PIE T7 (30 000 unités) en avance de phase 2021, payé en 2022 afin d'accompagner le déploiement réalisé en 2022.

- Dépenses liées aux matériels d'analyses et de détection et des consommables PTS (19,54 M€ en AE et 20,71 M€ en CP) :

- Concernant les dépenses PTS, 12,03 M€ en AE et 13,01 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition des consommables du service national de la police scientifique (SNPS).
- Pour les acquisitions de matériels d'analyse et de détection, 7,51 € en AE et 7,69 M€ en CP ont été consommés pour l'acquisition notamment :
 - de 1 200 000 kits (kits de dépistage drogue salivaire et urinaire, kits d'identification drogue, kits de prélèvement buccal, kits de prélèvement de traces biologiques) ;
 - pour l'acquisition des matériels de sécurité routière dont 113 cinémomètres et 113 éthylomètres (ainsi que les embouts buccaux des éthylomètres).

Les autres dépenses correspondent aux achats effectués par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) pour du mobilier et du petit matériel mais également par l'établissement central logistique de la police nationale (ECLPN) pour les pièces détachées et les équipements nécessaires à l'aménagement des véhicules ainsi que les dépenses d'entretien de ces matériels. Ces dépenses ont représenté 36,45 M€ en AE et 34,73 M€ en CP en 2022.

- **DÉPENSES DE MODERNISATION TECHNOLOGIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION : 138,94 M€ EN AE ET 133,75 M€ EN CP**

En 2022, 138,95 M€ en AE et 133,75 M€ en CP ont été dépensés en titre 3 pour la modernisation technologique et les équipements SIC.

Ces dépenses comprennent :

- 56,69 M€ en AE et 58,78 M€ en CP pour les dépenses dites du sac-à-dos numérique dont :
 - 14,56 M€ en AE et 14,19 M€ en CP liés à l'acquisition ou renouvellement de brevets et licences métiers de la police nationale ;
 - 40,25 M€ en AE et 42,70 M€ en CP pour les dépenses d'acquisition et de renouvellement des consommables informatiques (visio, serveur, casques, matériels téléphoniques, etc.) et leur entretien ;
 - 1,88 M€ en AE et 1,88 M€ en CP consacrés aux équipements des commissariats et des radios des fonctionnaires.
- 15,56 M€ en AE et 18,42 M€ en CP ont été dédiés aux équipements radios des véhicules de police (nouvelle radio TPH 900), aux équipements y compris discrets, aux terminaux radios individuels et à leur maintenance. Ces crédits ont notamment permis de commander plus de 4500 terminaux et kits TPH900. ;
- 17,22 M€ en AE et 14,25 M€ en CP ont permis de maintenir en condition opérationnelle les systèmes d'informations et équipements liées de la police nationale (MERCURE, SIGMA, redevance des logiciels de lutte contre la cybercriminalité) ;
- 35,32 M€ en AE et 29,60 M€ en CP ont été consacrés aux grands projets technologiques de la police nationale :
 - paiement de la location des 92 000 smartphones NEO, commande de 25 000 unités supplémentaires,
 - premières étapes du déploiement de PC Storm, abonnements pour 22 000 terminaux et commande des micros poire pour accompagner le déploiement 2022-2023 ;
 - commande et déploiement de 17 000 caméras piétons supplémentaires ;
 - acquisitions d'équipements de pointes liés au projet cybercrime (serveurs, ordinateurs...) ;
- 1,47 M€ en AE et 1,15 M€ en CP ont été imputés pour l'entretien des équipements de télécommunication ;
- 12,69 M€ en AE et 11,55 M€ en CP ont été imputés en dépense de fonctionnement en lieu et place de dépenses d'investissement (équipements métiers).

- **DÉPENSES IMMOBILIÈRES : 268,77 M€ EN AE ET 271,69 M€ EN CP**

Les dépenses immobilières comprennent notamment :

- les loyers de droit commun, qui représentent 60,37 M€ en AE et 72,70 M€ en CP ;
- les dépenses liées aux opérations immobilières de type LOA, représentant 3,17 M€ en AE et 5,31 M€ en CP ;
- la dépense liée à l'énergie et aux fluides, qui atteint 44,96 M€ en AE et 48,43 M€ en CP ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant immobilier (travaux d'aménagement et d'entretien, nettoyage et gardiennage des locaux) qui représentent un total de 98,72 M€ en AE et 108,14 M€ en CP, soit 4,62 M€ d'AE et 17,58 M€ de CP de plus que le montant inscrit en PAP, ce qui traduit l'effort particulier d'amélioration de l'environnement professionnel des policiers poursuivi en 2022.

Le solde des dépenses de fonctionnement immobilier, soit environ 61,55 M€ en AE et 37,11 M€ de CP représente la part non immobilisable de dépenses liées aux opérations d'investissement (études et travaux connexes).

L'importance de ce solde non fléché en titre 3 initialement s'explique par le fait qu'en programmation, les dépenses liées aux opérations immobilières sont généralement rattachées au titre 5. Les dépenses de titre 3 ne sont constatées qu'au stade de l'exécution.

- **DÉPENSES D'ACTION SOCIALE : 100,47 M€ EN AE ET 93,90 M€ EN CP**

Les dépenses de l'action sociale sont détaillées dans les éléments transversaux du programme.

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1,29 M€ EN AE ET 1,20 M€ EN CP**

En 2022, les subventions versées sur crédits de fonctionnement hors action sociale atteignent 1,29 M€ en AE et 1,20 M€ en CP.

Les principaux bénéficiaires des subventions sont la ligue nationale motocycliste de la police nationale (0,3 M€), la fondation Louis Lépine (0,560 M€) et la fondation Jean Moulin (30 000 €).

Le solde concerne principalement des subventions à associations ayant un objet en rapport avec les missions de la police nationale.

À noter qu'en 2022, la subvention à la fédération sportive de la police nationale (FSPN) d'un montant de 2 464 040 € a été imputée par erreur sur le titre 6.

- **SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : 27,16 M€ EN AE ET EN CP.**

Une subvention est allouée au titre des charges de service public à l'école nationale de la police nationale (ENSP) pour un montant de 27,16 M€ en AE et en CP.

- **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

En 2022, les dépenses d'investissement du programme « Police nationale » s'élèvent au total à 575,59 M€ en AE et 334,92 M€. Ces crédits sont destinés à financer les dépenses d'informatique, d'immobilier, de moyens mobiles et d'équipements.

- **DÉPENSES D'INFORMATIQUE : 34,18 M€ EN AE ET 33,97 M€ EN CP**

En 2022, le programme police nationale a supporté dans le cadre de ses investissements :

- l'acquisition d'équipements technologiques à hauteur de 0,03 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- le développement des systèmes d'informations de la police pour 0,91 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- le financement en investissement des équipements et projets informatiques et technologiques de la police pour 12,53 M€ en AE et 14,23 M€ en CP, Ces crédits ont permis notamment :
- l'achat de 241 bornes Kiosques ;
- l'acquisition et l'installation de murs d'image pour les salles de commandement dans le cadre du projet de modernisation des centres d'information et de commandement (MCIC2) ;
- les équipements IMSI catcher.

En outre, certaines dépenses de fonctionnement ont été imputées par erreur sur le T5, notamment :

- 9,64 M€ en AE et 6,96 M€ en CP au titre du coût sac à dos numérique ;
- 8,96 M€ en AE et 7,55 M€ en CP pour la commande d'équipement radio notamment pour les services spécialisés (BRI et RAID) ;
- 2,10 M€ en AE et 3,22 M€ en CP de dépenses de MCO comptabilisé en titre 5.

• **DÉPENSES D'IMMOBILIER : 401,99 M€ EN AE ET 163,82 M€ EN CP**

Ces dépenses incluent les opérations d'investissement de la direction générale de la police nationale (DGPN) et de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI).

En 2022, les dépenses consacrées à l'immobilier de la police nationale ont été exécutées à hauteur 401,99 M€ en AE et 163,82 M€ en CP.

Afin de permettre aux effectifs de police de réaliser leurs missions dans un cadre renouvelé, les projets suivants ont été finalisés et livrés en 2022 :

- Installation du CCOS (centre de commandement des transports) – 6,2 M€
- Relogement de la DZCRS de Rennes – 7,2 M€
- Réhabilitation du commissariat de Saint-Cloud – 5,9 M€
- Construction du stand de tir de Rungis – 6 M€
- Restructuration de l'hôtel de police du 14^e arrondissement de Paris – 31,3 M€
- Relogement du SNEAS à Angers – 4,7 M€
- Réhabilitation lourde de l'hôtel de Police de Montbéliard – 1,5 M€

Les principales opérations immobilières qui ont bénéficié d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sur l'exercice budgétaire 2022 figurent dans le tableau ci-dessous.

Libellés des opérations d'investissement	Programme budgétaire	Enveloppe budgétaire	Total AE engagées	2022 réalisé		
				AE affecté	AE engagé	CP
DNRA IVRY	176	Autres opérations	2 504 301	600 000	2 410 058	954 475
CCA 8 commissariat du Grand Palais	176	Triennal 2015-2017	23 154 672	-	-	-
Construction HP Annecy	176	Triennal 2018-2020	26 672 328	-	23 298 830	2 657 262
Réhabilitation/extension HP Saint-Étienne	176	Triennal 2018-2020	18 562 263	434 000	705 315	4 956 767
Relogement Vichy CP	176	Triennal 2021-2023	4 745 464	30 000	16 376	11 115
SNPS Écully/réfection réseaux - surcoût plan de relance	176	Triennal 2018-2020	12 544 441	500 000	970 299	822 164
MacDonald - Construction d'un immeuble neuf pour l'accueil de différents services de la PP	176		3 592 885	1 100 000	92 885	44 644
Construction CP Aulnay-sous-Bois Projet retenu pour subvention CRIF	176	Triennal 2018-2020	20 234 096	2 240 000	2 032 272	1 536
Réhabilitation de l'HP 14 Paris	176	Triennal 2018-2020	29 888 543	2 420 000	3 168 846	15 363 499
Restructuration-extension cantonnement CRS de Vélizy	176	Triennal 2018-2020	25 240 671	-	23 643	15 071
Relogement du CP d'Épinay-sur-Seine	176	Triennal 2018-2020	13 864 151	2 400 000	2 159 135	388 000
Relogement DPAF Roissy : restructuration aile est & ouest du bâtiment 57-20	176	Triennal 2018-2020	24 347 291	8 750 000	6 953 511	393 103
Construction stand de tir de Rungis	176	Triennal 2018-2020	5 538 295	280 000	355 071	460 916
Saint-Denis financement des études au profit du relogement de l'INPS et du CP de Saint-Denis + complément de 6 310 000 € du 22 mars 2016	176	Triennal 2015-2017	54 767 296	-	463 447	789 425
Construction CP Noisiel/Torcy	176	Triennal 2018-2020	35 329 455	1 750 000	2 581 032	10 070 373
Construction CP Corbeil-Essonnes Projet retenu pour subvention CRIF	176	Triennal 2018-2020	20 069 064	-	20 220	14 640

Police nationale

Programme n° 176 Justification au premier euro

Construction CP Kremlin-Bicêtre	176	Triennal 2018-2020	18 510 613	900 000	72 829	605 576
ENSP Cannes-Écluses :gymnase, dojos, rénovation des façades, augmentation de la capacité des salles de cours, d'informatique	176	Triennal 2021-2023	8 983 566	-	222 515	574 992
Transfert du poste autoroutier de Chilly-Mazarin à Massy	176	Opération nouvelle	5 800 000			
GAV HP St-Quentin - travaux	176	Triennal 2021-2023	1 417 016	1 540 000	1 417 016	681 969
Construction HP Amiens	176	Triennal 2018-2020	29 371 391	27 900 000	25 078 002	3 017 906
Construction CP Aulnoye-Aymeries - surcoût plan de relance	176	Triennal 2018-2020	2 242 564	2 100 000	1 702 564	275 835
Relogement HP Valenciennes - Création stand de tir	176	Triennal 2021-2023	32 496 661	100 000	96 661	96 661
Relogement INPS de Lille (PTS) (achat immeuble+études préalables)	176	Opération nouvelle	6 470 000			
Extension et Restructuration Commissariat de Police de Béziers	176	Triennal 2015-2017	20 707 729	1 120 000	3 368 984	2 336 557
Marseille Sainte-Anne regroupement des services SP	176	Triennal 2018-2020	7 230 376	1 000 000	1 075 177	1 511 068
Regroupement de la CRS 54, CRS55 et DZCRS SUD sur le site de la CRS55	176	Triennal 2018-2020	27 543 952	3 000 000	2 837 406	155 943
Relogement du RAID de Marseille sur le port - surcoût plan de relance	176	Triennal 2021-2023	6 431 402	1 310 000	846 843	1 557 835
Relogement de l'hôtel de police de Marseille sur le site de la CRS 54	176	Triennal 2021-2023	138 528 642	2 750 000	2 163 335	156 370
Construction de l'hôtel de police de Nice	176	Triennal 2021-2023	258 203 816	239 317 050	214 759 788	14 013 585
Construction commissariat de Royan - surcoût plan de relance	176	Triennal 2021-2023	5 057 235	338 000	304 517	470 449
Extension HP de Pau	176	Triennal 2015-2017	10 847 732	505 000	641 715	1 517 174
Construction HP Périgueux	176	Triennal 2018-2020	8 472 888	2 440 000	2 419 775	1 860 336
Création stand de tir Cenon	176	Triennal 2021-2023	4 964 967	60 000	63 806	777 881
Restructuration CP Merignac et intégration DZRFPN	176	Triennal 2018-2020	9 028 448	830 000	718 953	3 790 514
CYNODEX (ex C3REXP)-Biscarrosse (études)	176	Triennal 2018-2020	11 702 845	-	5 073 288	3 717 079
Construction CP Épernay	176	Triennal 2018-2020	9 665 259	7 439 000	7 357 609	1 713 088
Construction CP Sedan	176	Triennal 2018-2020	9 866 065	800 000	3 461	16 277
Rénovation façades et toitures HP Metz	176	Triennal 2018-2020	3 140 896	-	413 806	305 167
Extension HP Nancy pour DDSP et PAF	176	Triennal 2018-2020	2 187 561	-	605 885	483 086
Extension HP Quimper	176	Triennal 2021-2023	3 054 863	3 050 000	2 676 896	771 975
SNEAS Angers	176	Triennal 2021-2023	4 760 000	4 400 000	4 179 210	1 055 617
DIDPAF 45 - Travaux	176	Triennal 2021-2023	6 998 424	2 526 683	2 442 754	746 039
HP Rennes - Menuiseries	176	Triennal 2021-2023	2 419 053	90 000	68 837	32 129
Schéma directeur Rennais (SDIR) - relogement de la DZCRS de Rennes et desserrement HP Rennes	176	Triennal 2018-2020	6 973 848	1 425 000	736 976	2 521 755
Réhabilitation HP Angers	176	Triennal 2015-2017	16 500 024	1 500 000	1 402 441	5 121 600
Réhabilitation bâtiments hébergements ENP Oissel	176	Triennal 2021-2023	15 222 914	18 000 000	15 222 914	1 701 947
Construction HP de Basse-Terre (Guadeloupe)	176	Triennal 2018-2020	22 967 202	3 500 000	4 793 153	3 308 153
Sécurisation de l'HP Morne Vergain - Les Abymes	176	Opération nouvelle	2 855 952	2 098 930	2 076 063	307 040
Construction HP Fort de France	176	Triennal 2015-2017	38 555 027	2 250 239	885 263	1 026 051
Construction HP Cayenne	176	Triennal 2015-2017	45 007 614	-	456 167	6 834 633

Globalement, les impacts de la crise sanitaire (raréfaction et renchérissement du coût des matières premières, report du démarrage des chantiers) ont encore pesé en 2022 sur l'activité immobilière de la police nationale. Toutefois, la police nationale a maintenu les efforts non seulement pour finaliser des opérations engagées sur des triennaux

précédents mais aussi pour lancer des projets nouveaux structurants pour les services (construction des hôtels de police de Nice et de Marseille, sécurisation de l'hôtel de police du Morne-Vergain aux Abymes...).

• **ACQUISITION DE MOYENS MOBILES : 128,40 M€ EN AE ET 126,02 M€ EN CP**

En 2022, le programme police nationale a mobilisé 128,40 M€ en AE et 126,02 M€ en CP afin de procéder au renouvellement du parc automobile de la police nationale.

Ces crédits ont permis d'atteindre l'objectif ministériel de renouvellement de 25 % du parc léger entre 2020 et 2021 et d'atteindre les 50 % de renouvellement en 2022.

Le programme police a acquis 3579 véhicules dans le cadre du PRA 2022, ainsi que 179 véhicules commandés dans le cadre des JOP 2024 dont la répartition est la suivante :

- 91,17 M€ en AE et 93,22 M€ en CP pour 2630 véhicules légers 4 roues ;
- 10,66 M€ en AE et 9,99 M€ en CP pour 760 véhicules 2 roues ;
- 30,91 M€ en AE et 26,70 M€ en CP pour 368 véhicules lourds (256VR/VAAT, 40 camions et 35 camions ateliers, 9 ELE, 2 véhicules de type Centigon pour le RAID, 6 bus pour la formation et des véhicules blindés pour le SDLP, 5 moyens nautiques dont 1 intercepteur pour Mayotte).
- 2,87 M€ en AE et 3,16 M€ en CP pour les véhicules divers (tête de série notamment, expérimentation, embarcations nautiques dans le cadre des JOP 2024.).

Cette répartition intègre la part des crédits non immobilisables, soit 7,23 M€ en AE ET 7,06 M€ en CP, imputée sur les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le programme police a bénéficié des crédits du plan de relance du programme 362 à hauteur de 23,2 M€ en AE et 25,2 M€ en CP pour l'acquisition de 661 véhicules à motorisation hybride et thermique.

En somme, le programme police a procédé au renouvellement de 4 419 véhicules sur l'exercice 2022 (sur les programmes 176 et 362).

L'écart entre les prévisions du PAP et le niveau d'exécution constaté (25,16 M€ en AE et 27,54 M€ en CP) s'explique par les difficultés rencontrées sur les supports juridiques de commande des moyens mobiles. Le retrait pendant plusieurs mois des constructeurs Stellantis et Renault des marchés d'acquisitions de moyens mobiles a ralenti la préparation des commandes. Par ailleurs, la sous-consommation s'explique par l'allongement des délais de livraison des véhicules en raison de la pénurie mondiale de semi-conducteurs.

• **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS : 8,08 M€ EN AE ET 7,10 M€ EN CP**

En 2022, 8,08 M€ en AE et 7,10 M€ en CP ont été consacrés à l'achat de mobiliers, matériels et équipements lourds.

Ces dépenses comprennent notamment ;

- 0,32 M€ en AE et 0,29 M€ en CP pour l'acquisition de matériels lourds notamment pour le mobilier des CRS (mess) ;
- 0,84 M€ en AE et 1,28 M€ en CP sur les moyens de protection et d'intervention et notamment les équipements technologiques immobilisables (jumelles, binoculaires, etc.) ;
- 2,11 M€ en AE et 0,97 M€ en CP sur les dépenses PTS et notamment l'acquisition d'équipements à forte valeur ajoutée pour les laboratoires de police scientifique.
- 4,81 M€ en AE et 4,55 M€ en CP pour l'acquisition de mobilier et de matériels. Il est à noter qu'une partie de ces dépenses ont fait l'objet d'erreur d'imputation dans le libellé d'activité. Ces dépenses couvrent, les acquisitions des équipements de l'ECLPN, du centre de recherche et d'expertise de la logistique (CREL), mais aussi des matériels au titre de la lutte contre la fraude documentaire (stations portables de contrôle de documents) pour la police aux frontières et la sécurité intérieure.

• **DÉPENSES D'INTERVENTION : 38,28 M€ EN AE ET 41,30 M€ EN CP**

Les dépenses d'intervention ont été exécutées à hauteur de 38,28 M€ en AE et 41,30 M€ en CP.

Elles comprennent notamment :

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

- la participation de l'État au budget spécial de la Ville de Paris pour 27,48 M€ en AE et CP. Cette dépense couvre à titre principal le forfait SGAMI, correspondant au remboursement des dépenses de personnel des agents des administrations parisiennes effectuant des missions au profit des services de police ;
- la contribution versée à INTERPOL pour 6,2 M€ en AE et CP ;
- le financement de CIVIPOL pour 3,58 M€ en AE et 2,82 M€ en CP ;
- les subventions versées aux organisations syndicales pour 1,38 M€ en AE et CP ;
- une contribution au fonctionnement du numéro d'urgence 114 (CHRU de Grenoble) : 1,98 M€ en AE et 0,636 k€ en CP.

Par ailleurs, un montant de 2,46 M€ en AE et CP de subventions destinées notamment à la fédération sportive de la police nationale, initialement programmé en titre 3, a été exécuté en titre 6, expliquant ainsi l'écart observé entre la prévision et la dépense constatée.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)			2 150 000	2 150 000		
Dotations en fonds propres			2 150 000	2 150 000		
APIJ - Agence publique pour l'immobilier de la Justice (P310)	1 060 000	1 060 000			9 700 000	9 700 000
Dotations en fonds propres	1 060 000	1 060 000			9 700 000	9 700 000
Universités et assimilés (P150)	6 800				-6 800	
Dotations en fonds propres	6 800				-6 800	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					18 824	18 824
Subventions pour charges de service public					18 824	18 824
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	313 171	313 171				
Subventions pour charges de service public	313 171	313 171				
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)	27 700 000	27 700 000	27 535 118	27 535 118	27 164 423	27 164 423
Dotations en fonds propres	570 000	570 000				
Total	29 079 971	29 073 171	29 685 118	29 685 118	36 876 447	36 883 247
Total des subventions pour charges de service public	27 443 171	27 443 171	27 535 118	27 535 118	27 183 247	27 183 247
Total des dotations en fonds propres	1 636 800	1 630 000	2 150 000	2 150 000	9 693 200	9 700 000

En ce qui concerne l'ENSP, la subvention pour charges de service public est identique à celle de 2021. En 2022, l'établissement n'a pas reçu de dotation en fonds propres. Il convient de noter une exécution supérieure à celle de 2021 sur les enveloppes de personnel (+0,6 M€) et de fonctionnement (+1,4 M€) en raison de l'augmentation du nombre d'élèves par promotion.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police	0 0 0	278 287 279	7 8 4	0 0 0	0 2 0	0 0 0
Total	0 0 0	278 287 279	7 8 4	0 0 0	0 2 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

Police nationale

Programme n° 176 | Justification au premier euro

L'ENSP continue d'améliorer l'exécution de son plafond d'emplois, qui est passé de 94,3 % en 2020 à 96,8 % en 2021 et 97,3 % en 2022 (279,22 ETPT pour un plafond d'emplois de 287 ETPT).

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	287	279

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

Le plafond d'emplois de l'ENSP (287 en 2021) n'a pas évolué en 2022, compte-tenu de sa sous-consommation structurelle, bien que l'augmentation du nombre d'élèves à l'ENSP se soit poursuivie.

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le bilan 2022 de l'ENSP est le suivant :

1 – L'activité de formation

Au total, l'ENSP a dispensé en 2022 152 738 jours formation stagiaires (JFS) au titre de la formation initiale (+65,7 % par rapport à 2021) et 8 059,5 JFS au titre de la formation continue (+2,64 % par rapport à 2021).

La formation initiale :

À Saint-Cyr, 195 commissaires (la 74e promotion compte 72 commissaires dont 6 détachés ; la 73e promotion compte 58 commissaires dont 4 détachés et la 72e promotion compte 65 commissaires) ont été formés dans le cadre de 24 069 journées formation stagiaires.

À Cannes-Écluse, le département des formations professionnelles (DFPO) des officiers a pris en compte 843 élèves (contre 469 en 2021) 99 élèves en janvier et février pour la 26e promotion ; 344 élèves sur l'ensemble de l'année pour la 27e promotion et 400 élèves de septembre à décembre pour la 28e promotion. Au total, 128 669 JFS ont été dispensés en 2022 (contre 67 678 JFS en 2021).

La formation continue :

À Saint-Cyr, 70 stages ont été ouverts et 63 réalisés.

Le développement de l'e-formation s'est poursuivi (102 stagiaires de tous corps et grades ont été formés).

Au total, 1 079 stagiaires ont bénéficié de ces e-formations. L'année 2022 totalise 3 120 JFS soit une baisse de 11,5 % par rapport à 2021.

À Cannes-Écluse, le nombre de sessions de stages de formation a continué à progresser en 2022, avec 68 sessions contre 61 en 2021.

Le département des formations professionnelles des officiers (DFPO) a formé 884 stagiaires (contre 825 stagiaires en 2021).

4 939,5 jours de formation stagiaires ont été dispensés en 2022 (contre 4 327 en 2021) soit +14,15 %.

2 – Les activités partenariales

Elles comportent, outre les partenariats avec les secteurs public et privé (formation des élus, des cadres de la sécurité privée et des référents sûreté, réseau des écoles de service public, partenariat avec l'école polytechnique...) :

- les relations internationales avec un taux de réussite de 100 % au Master 2 pour les cadres de police étrangers ;
- les dispositifs au profit de l'égalité des chances : « Classes Prépas Talents du service public » avec un taux d'insertion dans la fonction publique à hauteur de 85 % (en hausse de 10 % par rapport au précédent dispositif des classes préparatoires intégrées) et « cordées du service public » au profit de six lycées de trois académies.

Le nombre des JFS servis au titre de l'activité partenariale de l'ENSP a cru de 17 % en 2022 (20 446,5 contre 17 492,5).

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

3 – Les activités de recherche pour la police nationale

39 projets ont été gérés en 2022 (8 terminés, 21 en cours et 10 déposés à l'Agence nationale de la recherche et la Commission européenne). Les recettes associées aux projets menés étaient de 399 k€ en 2022.

4 – Activité de soutien

L'ENSP poursuit le déploiement du contrôle interne financier selon la feuille de route du ministère.

En ce qui concerne l'immobilier, l'ENSP poursuit la rénovation des sites. A Cannes-Écluse notamment, d'importants travaux de rénovation des moyens immobiliers se poursuivent afin d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves officiers dont la taille des promotions est en forte hausse depuis 2021 et pour les années à venir.

Des études ont abouti pour le lancement en 2023 d'une opération de remise à niveau du réseau électrique de l'ensemble du site de Cannes-Écluse (fin des travaux en 2023), ainsi que la construction d'infrastructures complémentaires pour l'enseignement (dojo, salle de simulation, salles d'enseignement, financement par le titre 5 du programme 176). Le marché relatif aux travaux de rénovation du circuit de chauffage a été engagé fin 2022 pour permettre le début des opérations en 2023.

A Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, la ligne de self a été changée afin de fluidifier le passage des convives.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie	336	336				
Dotations en fonds propres	336	336				
P231 – Vie étudiante	6	6			3	3
Transferts	6	6			3	3
P176 – Police nationale	27 700	27 700	27 535	27 535	27 164	27 164
Subventions pour charges de service public	27 130	27 130	27 535	27 535	27 164	27 164
Dotations en fonds propres	570	570				
P147 – Politique de la ville	4	4				
Transferts	4	4				
P148 – Fonction publique	579	319			390	319
Transferts	579	319			390	319
Total	28 625	28 365	27 535	27 535	27 557	27 486

En LFI 2022, la subvention pour charges de services public (SCSP) pour l'ENSP s'élève à 27 535 118 € en AE/CP. L'opérateur portant des dépenses de personnel, il a été appliqué un taux de réserve de 0,5 % sur ces crédits et de 4 % sur le reste de la subvention. Le montant total mis en réserve en 2022 s'élève ainsi à 400 757 €.

Le montant de la subvention pour charges de service public versé par le programme à l'ENSP s'élève donc à 27 134 361 €.

Pour rappel, la réserve de précaution du programme n'a pas été dégelée. La part de la subvention mise en réserve n'a donc pas été versée à l'ENSP.

Le programme 231 Vie étudiante a financé les cordées (dispositif d'égalité des chances en matière d'éducation) et le programme 148 Fonction publique a subventionné les classes Prépa Talents du Service public.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	20 069	19 484	Subventions de l'État	27 130	27 614
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>6 052</i>	<i>5 805</i>	– subventions pour charges de service public	27 130	27 134
			– crédits d'intervention(transfert)		480
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 402	11 068	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	880	269
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 060	1 574	Revenus d'activité et autres produits	1 678	2 673
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 060</i>	<i>1 574</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>478</i>	<i>33</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>11</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>739</i>
Total des charges	30 471	30 553	Total des produits	29 688	30 556
Résultat : bénéfice		4	Résultat : perte	783	
Total : équilibre du CR	30 471	30 556	Total : équilibre du CR	30 471	30 556

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	201		Capacité d'autofinancement		795
Investissements	3 470	1 053	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		11
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 671	1 053	Total des ressources		805
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 671	248

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Plusieurs postes budgétaires sont directement liés au nombre d'élèves formés (fluides, remboursement des frais de stage, restauration, épées, munitions...) et suivent ainsi une augmentation.

L'équilibre général 2022 se réalise par un résultat bénéficiaire et une diminution du fonds de roulement. La capacité d'autofinancement de 795 k€ diminue fortement par rapport à l'exercice 2021 (4 400 k€).

La dernière partie de la SCSP de l'ENSP d'un montant de 30 062 € ayant été versée en décembre 2022, elle n'apparaît pas dans le compte financier de l'opérateur qui affiche donc un montant total de SCSP de 27,13 M€ perçu en 2022. Les 30 062 € supplémentaires seront pris en compte dans un budget rectificatif 2023 par l'opérateur.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
10 193	4 628	9 041

Le niveau élevé de la trésorerie est la conséquence du décalage sur 2023 de nombreux travaux prévus initialement sur 2022.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 210	20 210	19 992	19 992
Fonctionnement	9 107	9 201	11 797	9 836
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 108	3 470	2 023	1 047
Total des dépenses AE (A) CP (B)	32 424	32 881	33 811	30 874
dont contributions employeur au CAS pensions	5 800	5 800	5 805	5 805

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	28 330	28 960
Subvention pour charges de service public	27 130	27 134
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 200	1 826
Recettes fléchées	880	726
Financements de l'État fléchés	390	326
Autres financements publics fléchés	490	400
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	29 210	29 686
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 671	1 188

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration	1 802	100	100	0	0	0	0	1 902	1 902
	1 785	73	79	0	0	0	0	1 859	1 864
Classe Prépa talents du service public	75	329	339	0	0	0	0	403	413
	0	274	206	0	0	11	11	285	217
Formations	9 858	3 469	3 469	0	0	0	0	13 327	13 327

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	9 929	2 883	2 826	0	0	0	0	12 812	12 755	
Recherche	1 108 902	69 222	69 186	0 0	0 0	0 0	0 0	1 177 1 123	1 177 1 088	
Soutien et logistique	7 367 7 376	5 140 8 345	5 140 6 446	0 0	0 0	735 441	1 051 724	13 242 16 162	13 558 14 546	
Travaux sur recettes exceptionnelles	0 0	0 0	85 92	0 0	0 0	2 373 1 571	2 419 312	2 373 1 571	2 504 404	
Total	20 210 19 992	9 107 11 797	9 201 9 836	0 0	0 0	3 108 2 023	3 470 1 047	32 424 33 811	32 881 30 874	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 671	1 188
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	90
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 671	1 278
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	31
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 671	1 278

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	127
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	127
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 671	1 151
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	191	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 480	1 183
Total des financements	3 671	1 278

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le solde budgétaire est déficitaire de 1,18 M€ et induit une variation négative de la trésorerie.

L'ENSP n'a pas pu présenter un second budget rectificatif en fin d'année en raison du renouvellement d'une partie des membres du CA. Cela a conduit à une exécution budgétaire moins satisfaisante que prévue.

Police nationale

Programme n° 176 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	285	295	283
– sous plafond	278	287	279
– hors plafond	7	8	4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Malgré une politique volontariste et la mise en place d'un nouvel outil de pilotage des ETPT au cours du 1^{er} trimestre 2022, l'ENSP a rencontré des difficultés de recrutements expliquant l'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois.